

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL  
DU MARDI 17 DÉCEMBRE 2013 A 19:30 HEURES  
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

---

( 25 )

- Présidence : M. Pierre-Olivier Nobs
- Présents : 73 Conseillers généraux  
5 Conseillers communaux
- Excusés : Mme Béatrice Acklin Zimmermann  
Mme Sandra Daguet  
Mme Marina Flores  
Mme Eva Heimgärtner  
Mme Gisela Kilde  
M. Antoine Marmy  
Mme Marie Schäfer  
Mme Catherine Agustoni, Secrétaire de Ville
- Absent : -
- Scrutateurs : M. Bernard Dupré  
M. Jean-Noël Gex  
M. René Marty  
M. François Miche  
Mme Yolande Peisl-Gaillet  
Mme Marie-Angèle Poupon  
Mme Isabelle Teufel
- Assiste à la séance : M. Jacques Pollet, Chef du Service des finances
- Secrétariat : Mme Anne Banateanu  
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 17 décembre 2013

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, ainsi que le public présent dans la tribune et les représentants de la presse. Il constate que la convocation du 27 novembre 2013, contenant l'ordre du jour commun des séances des 16 et 17 décembre 2013 a été envoyé dans les délais légal et réglementaire (cf. procès-verbal n° 24, pages 232-239).

"Y a-t-il des remarques formelles quant à la poursuite de cet ordre du jour?"

Tel n'est pas le cas.

ooo

1. Communications du Président

Le Président rappelle à ses collègues qu'il y a lieu de déposer leurs propositions, postulats ou questions avant le début des "Divers". Il ajoute que les débats sont enregistrés et qu'il convient de signer la liste des présences. En vertu 44 du règlement du Conseil général, seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et de la tribune. Autrement dit, à l'exclusion de ces personnes, aucune autre n'est autorisée à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

*"Hier, un de nos anciens collègues a enfreint cette règle et j'ai préféré attendre que l'intervenant ait fini de parler pour le ramener à l'ordre, estimant malhabile d'interrompre une prise de position intéressante pour un comportement incivil mineur. Enfin, je résume la teneur de l'article 70 de notre règlement: 'Les membres veillent à maintenir entre eux les égards qu'exige leur fonction. Ils usent de la réserve nécessaire propre à sauvegarder un déroulement harmonieux de la séance.' Je n'hésiterai pas à citer son 3<sup>ème</sup> alinéa et à rappeler à l'ordre le membre qui blessera les convenances."*

ooo

7. Examen du budget de fonctionnement 2014

A. DE LA COMMUNE (SUITE)

Examen de détail

Le Président rappelle certaines dispositions légales et réglementaires concernant le budget. Selon l'article 88, alinéa 3 LCo: "Les postes budgétaires dont le montant résulte de la loi, d'une décision spéciale ou d'une obligation envers un tiers, ne peuvent être modifiés. Le montant total des dépenses proposé par le Conseil communal ne peut être dépassé sans que soit prévue simultanément la couverture de ce dépassement." Cela signifie que, lorsqu'une proposition d'augmentation des dépenses est faite, il faut proposer simultanément la couverture de ce dépassement. Ainsi le Conseil général doit-il, le cas échéant, prendre deux décisions, à savoir l'augmentation de la charge et celle portant sur la compensation. Ce mode de faire respecte la simultanéité des décisions. Selon l'arrêté du Préfet de la Sarine du 17 juin 1992, les propositions de compensation ne peuvent toucher que les rubriques qui n'ont pas encore été adoptées par le Conseil général. En d'autres termes, les compensations doivent être trouvées dans des chapitres qui n'ont pas encore été traités. En aucun cas, le Conseil général ne peut revenir sur un chapitre déjà ac-

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

cepté par l'assemblée. "Selon l'article 42, alinéa 2 LCo, vous devez déposer vos amendements par écrit. Des feuilles spéciales sont mises à votre disposition à cette fin. Les amendements non déposés par écrit ne seront pas pris en considération. Je vous prie de toujours indiquer le numéro complet des rubriques budgétaires touchées."

I. ADMINISTRATION GENERALE

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

xxx.301.00: Traitements

M. Jérôme Hayoz (PS) déclare ce qui suit:

"Comme notre collègue M. E. Moussa l'a évoqué lors de son intervention hier soir, le groupe socialiste entend s'opposer à la contribution de solidarité prélevée sur les traitements du personnel de la Ville. Nous proposons dès lors à l'assemblée de majorer de 0,3% les rubriques concernées par cette contribution et que la totalité des salaires soit versée selon l'échelle des salaires figurant dans le présent budget. En effet, il est pour nous inacceptable de toucher aux salaires du personnel dans la situation actuelle et dans la forme préconisée par le Conseil communal. Ce d'autant plus que, selon le Conseil communal, il s'agit-là uniquement d'un geste symbolique. Le Conseil communal parle d'un symbole. Mais quelle est la finalité de ce symbole? Est-ce la contribution du personnel pour la réalisation des investissements? Je sais bien que non, mais ça pourrait être le signal envoyé au personnel. Le personnel passera déjà à la caisse en 2014, suite aux mesures d'assainissement de la caisse de pension. Au final, à la fin du mois, ils auront donc déjà moins dans leur portemonnaie. C'est une réalité et tous les arguments du Conseil communal tendant à séparer ces deux sujets ne nous convainquent pas, puisque la réalité se montre à la fin du mois sur les fiches de salaires. Par ailleurs, ce n'est pas parce que le Canton a eu la fausse bonne idée d'inventer la contribution de solidarité qu'il faille aujourd'hui que la Ville suive ce mauvais exemple.

Notre groupe ne comprend pas en vertu de quoi ou de quoi le personnel de la Ville devrait être solidaire, voire plus solidaire que d'autres. Pensez-vous vraiment qu'il est très motivant pour le personnel que le Conseil communal propose, d'un côté, une augmentation des impôts pour réaliser tous les investissements nécessaires et, de l'autre, demande à son personnel de renoncer à une partie de son salaire. On peut aussi rajouter que cette année le personnel ne connaîtra pas de renchérissement, étant donné que les prix n'ont pas augmenté. Par contre, les primes d'assurances maladie n'ont de cesse d'augmenter. Et pèsent lourdement dans le budget des revenus modestes. Pour les mêmes, les 300 à 500 francs prélevés par année sur leur salaire ne constituent pas des 'peanuts'. Enfin, le personnel de la Ville habitant la ville sera également touché par l'augmentation d'impôts, alors qu'il paie déjà deux fois sa part dans les investissements.

Le groupe socialiste demande de majorer les rubriques xxx.301.00, xxx.303.00, xxx.304.00 et xxx.305.00, de 0,3%. Si l'on procède à ces modifications pour chaque rubrique concernée, il faudra procéder à quelque 250 votes distincts. C'est pourquoi le groupe socialiste a fait parvenir ce matin aux membres du Bureau la demande écrite de procéder en un seul vote, qui sera un vote principe, sur le fait de demander au Conseil général de renoncer au prélèvement de 0,3% sur toutes les rubriques concernées. Pour compenser cette augmentation de charges, nous demandons d'augmenter la rubrique 401.437.00 concernant les amendes

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*d'ordre du même montant nécessaire pour compenser le renoncement à cette contribution de solidarité du personnel."*

Le Président procède à une interruption de séance et réunit les membres du Bureau pour décider de la procédure à suivre.

Le Bureau s'est prononcé en faveur d'un vote de principe unique sur la proposition de renoncer au prélèvement d'une contribution de solidarité, qui touche différentes rubriques du budget.

La séance reprend.

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale, tient les propos ci-après:

*"Je constate que nous n'avons pas encore abordé le chapitre de la Police locale, mais je souhaite prendre position sur la proposition faite de compenser ces 160'000 francs, s'il s'agit bien d'un tel montant, dans la rubrique 401.437.00 'Amendes d'ordre'. Il est évident que je ne pourrai pas adhérer comme cela à cette proposition, dans la mesure où le Service a fait une projection qui est rationnelle et qui repose sur des estimations concrètes que nous avons faites à partir des recettes d'amendes d'ordre. Si des amendements étaient acceptés dans les premiers chapitres et que cette proposition était refusée, lorsqu'elle serait traitée dans le quatrième chapitre, alors, je ne sais comment il faudrait procéder. Je défends ici la proposition du Conseil communal."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait la déclaration ci-après:

*"Je ne vous surprendrai certainement pas en disant que le Conseil communal s'oppose à la proposition du groupe socialiste. Il arrive parfois que des symboles ont une portée plus importante que les montants qu'ils représentent. Il est évident que les raisons qui ont poussé le Conseil communal à prendre cette mesure ne sont pas liées aux investissements ni à la baisse des recettes fiscales. La réflexion menée par le Conseil communal a reposé sur le fait qu'il n'est pas judicieux de présenter une hausse d'impôts sans qu'il y ait également, même à titre symbolique, une participation du personnel à l'effort commun."*

*Concernant la caisse de prévoyance, je vous rappelle deux éléments: le premier, même s'il n'a pas convaincu le groupe socialiste, repose sur le fait que la caisse de prévoyance a fait l'objet d'un débat nourri au début de l'année 2013, après la consultation du personnel, qui a lui-même choisi un âge de référence impliquant une majoration du taux de cotisation de 1%. Ce pourcentage ne concerne pas l'entier du salaire, mais le salaire assuré. La mesure que nous avons présentée dans le cadre de ce budget a également fait l'objet d'une consultation auprès du personnel. J'aimerais rappeler ici dans quelles circonstances ces consultations ont été faites. Dans un premier temps, le Conseil communal pensait différer le paiement des annuités. A la suite de cette consultation, les représentants du personnel ont accepté cette proposition, alors que le syndicat en acceptait la teneur avec toutefois une demande de modération. Partant de ce constat, le Conseil communal a mené une seconde réflexion, annulant la première proposition et introduisant une contribution de solidarité de 0,3%, qui a les mêmes effets financiers que le fait de différer de trois mois le paiement des annuités. Or, si nous n'avons pas choisi d'utiliser cette tech-*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*rique de report des annuités, c'est parce qu'elle ne touchait pas tout le monde, mais qu'elle touchait uniquement les jeunes salaires, à savoir le salaire des personnes en début de carrière.*

*Par la contribution de solidarité, tout le monde est concerné de la même manière, y compris le Conseil communal actuel et les Conseillers communaux émérites. Sur ce, une pétition, contenant 340 signatures, contre la perception de solidarité a été déposée auprès du Secrétariat de Ville, mais trop tardivement pour que le Conseil communal puisse en tenir compte.*

*Si cette proposition était acceptée, elle correspondrait pour certains à une augmentation des dépenses, ce qui contraindrait le Conseil général à trouver des compensations dans d'autres rubriques, soit à une diminution des recettes du même montant. Dans le premier cas, comme l'a dit M. J. Hayoz, il faudrait procéder à 250 votes, car il faudrait chercher à chaque poste une compensation, ce qui pourrait être évidemment, passez-moi l'expression, très 'rock'n'roll'. La proposition du groupe socialiste de compenser ces 160'000 francs, dans la rubrique 401.437.00 'Amendes d'ordre' est difficilement acceptable, raison pour laquelle, suite à la décision du Bureau de procéder en un seul vote, le Conseil communal en prendrait acte, dans l'hypothèse où la majorité soutiendrait cette proposition, sans modifier le budget. Cela signifie que nous ferons avec."*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime comme suit:

*"La Commission, comme je l'ai mentionné hier soir dans mon rapport, s'est montrée très partagée sur cette mesure. Une partie la soutenait, l'autre partie soutenait la proposition du Conseil communal, une autre encore proposait de revenir sur cette contribution de solidarité. Il n'y a pas eu de proposition formelle, donc il n'y a pas eu de vote au sein de la Commission, il n'y a donc pas de mot d'ordre de la part de la Commission."*

M. François Ingold (Indépendant) tient les propos suivants:

*"Le groupe Verts et Indépendant de gauche, que je représente unilatéralement, a pris connaissance de la volonté du PS de supprimer la ponction anecdotique proposée par le Conseil communal. Tout d'abord, travaillant à l'Etat, 18 francs par mois de contribution de solidarité me paraît presque un rêve. Pour ma part, à l'Etat, c'est une demi-hypothèque que je peux me mettre sous le bras. Ensuite, prélever 0,3% sur les salaires, ce n'est pas comme si on leur coupait l'eau chaude. Je crois que le Conseil général a suffisamment soutenu les employés à travers la caisse de pension, notamment. Le seul bémol, c'est effectivement la base juridique, mais je laisse cette affaire aux juristes. Les soirées sont longues, on y parle de hausse d'impôts, de déficits de plusieurs millions de francs, d'un budget de fonctionnement global de 220 millions de francs, je ne vais vous faire perdre plus de temps pour moins de 0,007<sup>0</sup>/<sub>00</sub> du budget."*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de Vote  
fonctionnement 2014 (suite)

**Opposée à l'amendement du groupe socialiste demandant la suppression du prélèvement du 0,3% sur les rubriques touchant aux traitements xxx.301.00, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 43 voix contre 24 et 4 abstentions**

101.300.00: Jetons de présence et indemnités du Conseil général

M. Louis Castella (UDC) fait la déclaration suivante:

*"A titre personnel, je propose, en diminution de ce poste et comme contribution de solidarité envers les contribuables qui vont subir une augmentation d'impôts, de diminuer de 10% le montant des jetons de présence des Conseillers généraux, ainsi que des indemnités de tous les membres, de toutes les commissions et de toutes les délégations."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, fait les remarques suivantes:

*"J'aimerais d'abord ne pas remercier toutes celles et ceux qui ont fait ces propositions du fait que j'en prends connaissance par oral. Ce n'est pas très agréable pour les traiter de manière circonstanciée."*

*"Je ne vous surprendrai pas en vous disant qu'au nom du Conseil communal, je m'oppose à toutes les propositions qui vont suivre. Concernant cette proposition, elle devrait intervenir après la modification du règlement concernant les jetons de présence du Conseil général et est par conséquent irrecevable."*

Vote

**Opposée à l'amendement de M. Louis Castella de diminuer de 10% le montant des jetons de présence des Conseillers généraux, ainsi que de leurs indemnités, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 46 voix contre 18 et 6 abstentions.**

100.301.00: Traitement du Conseil communal

M. Pierre Marchioni (UDC) déclare ce qui suit:

*"Si la modification de cette rubrique devait concerner d'autres rubriques, tel qu'évoqué par le groupe socialiste tout à l'heure, je demanderais donc un vote de principe sur celle-ci. Le groupe UDC propose, en diminution de ce poste et comme contribution de solidarité envers les contribuables qui vont subir une forte augmentation d'impôts, de diminuer de 10% les salaires des Conseillers communaux."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit:

*"Concernant les traitements des Conseillers communaux, j'aimerais rappeler qu'ils font l'objet d'un règlement et qu'il appartiendrait par conséquent d'abord au Conseil général de demander la modification dudit règlement avant même d'entrer en matière dans le cadre du budget. C'est pourquoi le Conseil communal estime cet amendement irrecevable. Il en est de même pour la rubrique 101.300.00 'Jetons de présence et indemnités du Conseil général'."*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de Vote  
fonctionnement 2014 (suite)

**Opposée à l'amendement de M. Pierre Marchioni de diminuer de 10% les salaires des Conseillers communaux, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 44 voix contre 14 et 9 abstentions**

100.316.00: Vins d'honneur

M. Rainer Weibel (Verts) s'exprime dans les termes suivants:

*"La proposition que je vais faire n'est pas encore connue de mon groupe (rires). J'ai deux propositions:*

1. *changer le nom de ce poste en 'eaux d'honneur'*
2. *de le diminuer de 12'500 francs."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit:

*"Quant à cette rubrique, transformer ces vins d'honneur en eaux d'honneur, quelle tristesse pour la Ville de Fribourg qui ne pourrait plus offrir, dans le cadre de réception, le fameux Riex que vous connaissez. Pour cette raison, il va de soi que je m'oppose avec fermeté à cette proposition de diminution, qui consisterait à ridiculiser la Ville et par conséquent, tant son Conseil communal que son Conseil général."*

Vote

**Opposée à l'amendement de M. Rainer Weibel de modifier la dénomination de la rubrique et de procéder à une diminution de 12'500 francs, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 57 voix contre 10 et 6 abstentions**

100.319.10: Dépenses non spécifiées

M. Vincent Jacquat (PLR) tient les propos ci-après:

*"Le groupe PLR propose trois amendements. Fidèle à notre logique, qui veut que si un effort est fait de la part des contribuables, la Commune doit également en faire un certain nombre. Le premier amendement concerne l'argent de poche du Conseil communal. Nous demandons une suppression de 35'000 francs pour le ramener à 30'000 francs."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, déclare ce qui suit:

*"Si d'aucuns imaginent qu'il s'agit de l'argent de poche du Conseil communal, ils se trompent entièrement. Il s'agit de dépenses qui arrivent régulièrement et pour lesquelles il n'y a effectivement pas de poste prévu. Cette rubrique permet donc au Conseil communal de répondre de manière très raisonnable à ces demandes. Cette rubrique a été créée il y a dix ans. Dans les pires moments budgétaires, avec des déficits de 4 ou 5 millions francs, la rubrique comportait 120'000 francs et nous l'avons nous-mêmes baissée à 65'000 francs, raison pour laquelle je vous demande de maintenir ce montant."*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite) Vote

**Opposée à l'amendement de M. Vincent Jacquat de diminuer cette rubrique de 35'000 francs, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 41 voix contre 24 et 3 abstentions**

130.311.00: Achats de vélos électriques (plan de mobilité)

M. Vincent Jacquat (PLR) tient les propos suivants:

*"Il s'agit d'une nouvelle prestations créée en 2012, qui ne sert absolument à rien pour la majorité des citoyens de cette commune. Nous proposons de la supprimer."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit:

*"Cette rubrique ne peut être considérée séparément de la rubrique 130.319.20 'Participation aux frais de transport du personnel'. En effet, lorsque le Conseil communal a instauré sa politique de mobilité, il a augmenté un certain nombre de recettes liées notamment aux places de parc pour compenser les dépenses liées tant à l'achat des vélos électriques qu'à la participation aux frais de transport. Par conséquent, il faut juger ensemble ces éléments et considérer que cette augmentation de dépenses est largement compensée par des recettes liées notamment à la location des places de parc. Il est donc évident que je m'oppose également, au nom du Conseil communal à la suppression de la présente rubrique, ainsi qu'à la diminution de la rubrique suivante."*

Vote

**Opposée à l'amendement du groupe PLR, de supprimer ladite rubrique, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 49 voix contre 19 et 1 abstentions.**

130.319.20: Participation aux frais de transport du personnel

M. Vincent Jacquat (PLR) tient les propos suivants:

*"Le groupe PLR demande une diminution de 20'200 francs, qui correspond à la participation de la commune pour ses employés."*

Vote

**Opposée à l'amendement du groupe radical-libéral, de diminuer de 20'200 francs la participation de la commune aux frais de transport du personnel, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 42 voix contre 24 et 3 abstentions.**

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

II. FINANCES

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

230.436.00: Indemnité de gestion des SI



Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

M. Raphaël Casazza (PLR) s'exprime dans les termes suivants:

*"Les Services industriels font appel, depuis de nombreuses années, à des Services de la Ville de Fribourg, tels que ressources humaines, service juridique, etc. Jusqu'à présent, ces services étaient généralement facturés sur une base forfaitaire inchangée depuis de nombreuses années. Or, ces dernières années, ces services ont été sollicités de façon nettement plus importante par les Services industriels, notamment en raison du développement rapide de Frigaz.*

*C'est dans ce contexte que j'ai déposé hier soir un postulat demandant au Conseil communal de réévaluer les transferts financiers, entre les Services industriels et la Ville de Fribourg, dans le but de les optimiser pour la Ville. Je remercie celles et ceux qui ont signé mon postulat. En attendant, je vous propose de modifier le montant prévu dans cette rubrique, en doublant le montant de ces dernières années, le faisant passer à 96'000 francs. Par rapport au budget 2014, cela constitue une augmentation de 38'000 francs des recettes. Je propose de compenser la différence en prélevant un montant identique sur les imputations internes des Services industriels en 2014, plus précisément au niveau de l'attribution à la réserve pour l'égalisation du prix de l'eau qui, nota bene, s'élève à plusieurs millions de francs."*

Le Président informe à M. R. Casazza que, étant donné qu'il propose une augmentation des recettes, il n'y a pas d'obligation de procéder à une compensation. Cela a lieu uniquement dans le cas où l'on augmente les charges ou si l'on diminue les recettes.

M. Pascal Wicht (UDC) fait la remarque ci-après:

*"Il n'est pas possible de compenser avec des imputations, étant donné que les imputations sont toujours symétriques. Si l'on supprime d'un côté, on doit supprimer de l'autre. La proposition de modification de M. R. Casazza est donc techniquement impossible."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise, au nom du Conseil communal, ce qui suit:

*"Cette indemnité de gestion a déjà été augmentée par le Service des finances par rapport au budget 2013. Les estimations qui ont été faites sur l'évolution des montants, qui pouvaient être rétribués par les Services industriels à la Ville de Fribourg, ont été calculées de manière tout à fait correcte."*

M. Thierry Steiert, Président des Services industriels, répond de la manière suivante:

*"Je tiens à préciser que, depuis plusieurs années, les Services industriels ont fait l'effort de calculer de manière objective les différentes prestations dues à la Ville de Fribourg, notamment pour des services juridiques et informatiques, ou d'autres services rendus par les employés de la Ville de Fribourg. Toucher à ces montants signifierait aussi aller à l'encontre du principe d'équivalence de la couverture des coûts et s'exposer à des recours potentiels de consommateurs d'eau. C'est la première chose. Nous nous opposons donc à cette intervention.*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*Dans un deuxième temps, je rejoins partiellement M. P. Wicht, dans la mesure où je ne vois pas comment on pourrait compenser une recette, du moment où elle est augmentée, il n'y a pas besoin de la compenser. Par contre, effectivement, étant donné qu'il ne s'agit pas du même budget, si vous souhaitez compenser cette augmentation, il s'agirait plutôt de la chercher dans la rubrique 510.015 'Frais administratifs de la Ville' du budget 2014 des Services industriels où figure un montant de 58'000 francs. Mais sur le fond, nous nous opposons à cette proposition."*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, donne les précisions suivantes:

*"J'aimerais encore rappeler à M. R. Casazza que les diverses participations des Services industriels aux recettes de la Ville sont les suivantes:*

- 1. Le bénéfice des Services industriels. Ce bénéfice, après toutes les études possibles et imaginables pour l'augmenter - lorsque j'étais Directeur des Finances, nous en avons même proposé le doublement - ne peut être légalement plus élevé.*
- 2. L'indemnité de gestion des Services industriels doit être proportionnelle au montant demandé aux autres communes, dont les eaux sont gérées par la Ville.*
- 3. Quant à l'indemnité de gestion à la caisse de pension, elle constitue une recette également en augmentation importante.*
- 4. Il y a encore un élément, qui n'est pas tout de suite visible, il s'agit de la participation des SI à l'Informatique. Un montant non négligeable est versé et figure dans le budget du Service informatique. Pour toutes ces raisons, je vous demande de ne pas accepter l'amendement de M. R. Casazza."*

Vote

**Opposée à l'amendement de M. Raphaël Casazza d'augmenter les indemnités de gestion des SI alloués à la Ville de Fribourg d'un montant de 38'000 francs, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 51 voix contre 14 et 6 abstentions.**

259.365.00: Actions d'entraide

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime comme suit:

*"Dans le budget communal, les charges nettes concernant l'aide sociale se montent à plus de 10 millions. Nous proposons donc la suppression de la rubrique 259.365.00 'actions d'entraide' pour un montant de 20'000 francs."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, précise ce qui suit:

*"Au nom du Conseil communal, je m'oppose catégoriquement à la suppression de cette rubrique. Cette dernière s'élevait, il y a dix ou douze ans, à 100'000 francs et a donc été divisée par cinq. Elle permet d'intervenir en cas de catastrophe ou d'attribuer des montants à des orga-*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*nismes de récolte de fonds pour subvenir aux besoins de personnes en grandes difficultés."*

Vote

**Opposée à l'amendement de M. Vincent Jacquat de supprimer le montant de 20'000 francs de ladite rubrique, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 54 voix contre 15 et 3 abstentions.**

III. ÉCOLES

Les points suivants donnent lieu à discussion:

310: Ecoles du Belluard

311: Ecole de Jolimont

312: Ecole de langue allemande

320: Ecoles primaires

330: Ecoles enfantines

350.390.20: Loyers: imputation

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) pose la question suivante:

*"J'ai calculé une augmentation en 2014 de 1'579'130 francs, dont 948'300 francs pour les écoles enfantines. Voici mes questions:*

- *comment sont répartis les loyers sur ces immeubles, étant entendu qu'ils sont propriétés de la commune. Est-ce qu'un loyer se justifie?*
- *comment se calcule le loyer des nouvelles écoles de la Heitera et du Botzet? Il me semble que le montant de 948'300 francs est quelque peu élevé."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond de la manière suivante:

*"Vous avez la contrepartie de ces écritures au poste 610.490.20 'Loyers' qui passe de 14'606'590 francs à 16'181'820 francs au budget 2014. Effectivement, il s'agit de la conséquence de la mise en place de la deuxième année enfantine. Ont été intégrés dans le calcul du coût des bâtiments scolaires, les deux bâtiments nouvellement construits au Botzet et à la Heitera. Les contre-écritures de ce poste 610.490.20 se trouvent dans les rubriques que vous avez citées: l'école enfantine augmente sous la rubrique 330.390.20 de l'ordre de 948'300 francs, passant de 783'800 à 1'732'100 francs, le loyer des écoles primaires passe de 5'016'300 francs dans le budget 2013 à 5'222'400 francs dans le budget 2014. Pour le CO de Jolimont, les mises et les valeurs ECAB ont été remises à jour et passent de 1'992'500 francs à 2'237'700 francs. Un dernier ajustement a été fait dans la rubrique 350.390.20 concernant les accueils extrascolaires et passe de 80'470 francs à 186'000 francs."*

325.351.00: Ecole libre publique

Mme Cécile Thiémard (PLR) fait la déclaration ci-après:

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*"Concernant l'école publique, pourrait-on offrir en 2014, comme cela a été le cas en 2013, une aide de 5'000 francs pour la logopédie. Il me semble que c'est une distorsion par rapport aux autres écoles de la Ville de Fribourg et surtout, par rapport aux élèves. Donc, est-ce un oubli d'attribuer cette somme modeste pour soutenir l'acquisition du langage? Il faut éviter de prêter les élèves, les enfants qui ont des problèmes de langage. Je compenserais ce montant en déduisant 5'000 francs du montant attribué à la rubrique 325.318.00 'Examens, traitements logopédiques et de psychomotricité' en réduisant le montant de 800'000 francs à 795'000 francs.*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, tient les propos suivants:

*"Mme C. Thiémard, c'est dommage que nous n'ayez pas posé cette question avant, car j'aurais pu me renseigner sur ce problème-là. La logopédie effectivement est soutenue par la Ville. Ce système est également soutenu par l'Etat. En l'état, je ne peux pas vous répondre pourquoi ces 5'000 francs ont disparu. C'est pourquoi je dois m'opposer à votre proposition. C'est dommage, la prochaine fois essayez de poser cette question avant, comme ça, je pourrais y répondre de manière circonstanciée."*

Vote

**Opposée à l'amendement de Mme Cécile Thiémard d'attribuer 5'000 francs à l'école libre publique avec une diminution d'autant à la rubrique 325.318.00 'Examens', la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 31 voix contre 26 et 13 abstentions.**

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

Le point ci-après donne lieu à discussion:

41: Inspectorat du feu et protection civile

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit:

*"Il ne s'agit pas d'une proposition d'amendement, mais d'une question. Je constate que les rubriques associées aux traitements ne diminuent pas par rapport aux comptes 2012. Pourtant, entre-temps, il y a eu un nouveau plan directeur de la protection civile, qui est passé entièrement dans le giron du Canton. Les corps locaux de protection civile ont été supprimés, nombre de compétences locales ont également été supprimées, donc je voudrais savoir pourquoi, dans ce cas-là, le montant des traitements a augmenté par rapport aux comptes 2012."*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond ceci:

*"Je précise que, dans cette rubrique, se trouve également l'inspectorat du feu et que les inspecteurs du feu n'ont pas été touchés par cette modification légale, ce qui explique pourquoi les salaires sont plus ou*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*moins équivalents à ceux versés en 2012 dans le budget 2014. Par contre, dans le budget 2013, nous avons intégré la personne qui a été engagée au début de l'année 2013, en tant que poste à 100% supplémentaire, accepté au budget 2013, à raison de 30 à 40% attribués à l'OrCoC (Organe communal en cas de catastrophe) et le restant dévolu à l'organisation et à la coordination des manifestations sur le domaine public dans le Service de la police locale. Cette personne a nouvellement été reprise dans la rubrique 400 'Administration' dans la rubrique 400.301.00 'Traitements', ce qui explique la différence entre les deux années."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, fait la déclaration ci-après:

*"L'augmentation de la taxe sur les déchets est donc intégrée dans ce budget, afin d'assurer la couverture de 70% des dépenses occasionnées, ainsi que le prévoit le règlement. Pour arriver à cela, les rubriques du Génie Civil ont été complètement remaniées de manière à améliorer la transparence des coûts. Un énorme travail dans ce sens a été effectué par l'Ingénieur de Ville, en relation avec le Chef du Service des finances. La conséquence pour ce budget 2014 est qu'il contient d'importantes différences entre les rubriques du budget 2013 et celles du budget 2014, en particulier dans les rubriques 500, 501, 502, 517, 520 et 532."*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la remarque suivante:

*"La Commission financière a apprécié les efforts de transparence qui ont été faits sur ce chapitre et a également apprécié l'augmentation de la taxe, comme cela a été dit."*

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

520.452.00: Givisiez, Matran: prestations pour nettoyage et déneigement

M. Raphaël Casazza (PLR) s'exprime comme suit:

*"Si des Communes voisines sous-traitent certains services à la Ville de Fribourg, c'est qu'elles y trouvent un intérêt. Je suis convaincu qu'il y a une marge de manœuvre pour mieux facturer ces services à nos généreuses communes environnantes, qui nous veulent tant de bien. D'une manière générale, j'invite le Conseil communal à être beaucoup plus ambitieux, pour ne pas dire plus agressif, dans la négociation des contrats. Dans le cas présent, j'enjoins le Conseil communal à renégocier le contrat avec Givisiez et Matran et à prévoir 10'000 francs de plus au budget de la position précitée, soit un montant de 40'000 francs."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne les explications suivantes:

*"Concernant les contrats touchés par cette rubrique de déneigement et de nettoyage pour les Communes de Matran et de Givisiez, il s'agit de contrats annuels, qui doivent être dénoncés en début d'année"*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*pour l'année suivante. Cela signifie concrètement que de manière formelle, un des contrats pourrait être dénoncé au début 2014 et que de nouvelles dispositions pourraient entrer en vigueur en 2015. Par contre, il faut savoir que le prix coûtant est totalement couvert et que, pour des facturations supplémentaires, dépassant les prestations du contrat de base, le décompte de facture s'effectue selon une tarification horaire définie. Je m'oppose donc, au nom du Conseil communal, à cet amendement qui est inapplicable dans le cadre du budget 2014."*

530.452.00: Taxe versée par d'autres communes

M. Raphaël Casazza (PLR) tient les propos suivants:

*"D'une manière analogue, la Commune de Villars-sur-Glâne gagnerait environ 80'000 francs par an grâce à la sous-traitance du ramassage des ordures par la Ville de Fribourg. La remarque de mon intervention précédente reste valable. Par conséquent, j'enjoins le Conseil communal à renégocier le contrat avec Villars-sur-Glâne et à prévoir 70'000 francs de plus à ladite position, dont les recettes passeraient à 440'000 francs."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne la réponse suivante:

*"Concernant cet amendement, je dois m'y opposer, car il est, si ce n'est irrecevable, totalement inapplicable, dans la mesure où nous nous trouvons, pour 2014, liés par des contrats. Celui qui nous lie avec Villars-sur-Glâne a été conclu pour une période de cinq ans et s'étend jusqu'en 2015, y compris. Le contrat peut être dénoncé, au plus tôt par l'une des parties, six mois avant son terme, c'est-à-dire à la moitié de l'année 2015 pour le 31 décembre 2015. Cela signifie que, pour les budgets 2014 et 2015, la Ville est liée par ce contrat signé avec Villars-sur-Glâne. Je précise encore que ce contrat nous permet, non pas de faire un bénéfice, mais de garantir la couverture du prix coûtant. Concernant ces rubriques, nous avons des montants entre 500 et 10'000 francs de bénéfices dans certaines années, par rapport aux coûts effectifs du ramassage. Je prends note de cette proposition, car ce contrat va être rediscuté pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016."*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, rappelle ceci:

*"Dans l'entrée en matière du rapport de la Commission financière prononcée hier, j'ai soulevé aussi ces aspects de la collaboration intercommunale. Au sein de la Commission financière, les membres partagent ces préoccupations et ont demandé au Conseil communal des données chiffrées. Nous les recevrons, je l'espère, pour l'examen des comptes et nous en reparlerons certainement. Evidemment, nous soutenons la proposition budgétaire du Conseil communal."*

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) fait la remarque suivante:

*"Concernant les amendements déposés par M. R. Casazza, il est vrai qu'il faut, pour tout contrat - et le Conseil communal a fortement bien répondu en disant qu'un contrat lorsqu'il est signé, il faut l'honorer - l'honorer sur des bases qui sont justes, pas seulement sur des bases qui sont agressives. Nous sommes dans un moment où il faut ne*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*pas être agressifs avec les communes qui sont alentour. Il faut simplement être honnêtes et participatifs. Ce n'est pas le moment, je pense, d'attiser des sentiments ou des ressentiments dans un contexte où la Commune a besoin d'une fusion et de pouvoir aller de l'avant dans cette démarche. Les contrats doivent être justes, mais ils ne doivent pas être agressifs. C'est le seul commentaire que je voulais faire."*

M. Georges Rhally (DC/VL) pose la question suivante:

*"M. le Vice-Syndic, vous avez mentionné que, pour des travaux supplémentaires, vous facturez les Communes selon un tarif horaire. Quel est le tarif appliqué?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne la réponse suivante:

*"Je ne peux y répondre, faute d'avoir les documents nécessaires. Comme l'a dit la Présidente de la Commission financière, cette problématique concernant les conventions et contrats intercommunaux, qu'ils touchent la Direction de l'Edilité ou d'autres Directions, va être traitée par la Commission financière, qui souhaite en assurer le suivi. Cette dernière obtiendra toutes les données chiffrées nécessaires, car nous n'avons rien à cacher par rapport à ces collaborations intercommunales."*

M. Raphaël Casazza (PLR) fait la déclaration suivante:

*"Je comprends les explications du Directeur de l'Edilité. Pour ma part, je trouve que la Ville doit affirmer et défendre ses intérêts d'une manière juste, non agressive. Je l'ai dit d'une manière provocatrice, car il faut que l'on se fasse respecter. Les autres Communes agissent ainsi. J'ai compris les explications de M. Bourgknecht, je retire mes deux amendements."*

523.314.00: Entretien par des tiers

Mme Cécile Thiémard (PLR) demande où se trouve la rubrique concernant les illuminations de Noël:

*"Effectivement, vous avez pu constater l'existence de la nouvelle étoile accrochée au balcon de l'Hôtel de Ville. Cette étoile est également accrochée au balcon des Hôtels de Ville des communes voisines. Un montant figure-t-il dans la rubrique 'Eclairage de Noël' ou ce montant est-il fondu dans la masse des dépenses dans le chapitre 1340 de l'Agglo?"*

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, donne la réponse ci-après:

*"La réponse n'existe pas dans le budget 2014, puisque cette étoile a déjà été achetée sous l'exercice 2013."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne le complément suivant:

*"Ces frais d'installation et d'électricité liés aux éclairages de Noël, de manière générale, se trouvent à la rubrique 523.314.00 'Entretien par des tiers'. Vous avez la prise en charge, le montage et le démontage*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*des illuminations des fêtes de fin d'année pour un montant de 18'000 francs sous la rubrique qui indique un montant total de 200'000 francs."*

Mme Cécile Thiémard (PLR) fait remarquer que cette rubrique a diminué d'un montant de 20'000 francs depuis le budget 2013 passant à 200'000 francs.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, tient à préciser la chose suivante:

*"Ce n'est pas du tout par rapport aux éclairages de Noël que cette baisse s'est opérée, car le même montant que l'année passée leur a été alloué. Cette rubrique contient de nombreux autres points, notamment les contrats d'entretien pour les voies publiques, la réparation et l'entretien général des installations et c'est bien dans ces rubriques-là que les montants baissent. Concernant l'éclairage de Noël, le même montant que l'année passée est alloué."*

530.434.01: Taxe de déchets

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) pose la question suivante:

*"Par rapport à l'augmentation de la taxe sur les déchets, dans le message ne sont mentionnés que les sacs 35 litres. L'augmentation touche-t-elle également les sacs 17 litres, 60 litres?"*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond de la manière suivante:

*"Dans le message, nous avons mis le prix du sac de 35 litres à titre d'exemple. Il est évident qu'il y aura une augmentation proportionnelle sur l'ensemble des sacs: 10,50 francs le rouleau de 10 sacs de 17 litres, 19 francs le rouleau de 10 sacs de 35 litres, 31 francs le rouleau de 10 sacs de 60 litres et 28 francs le rouleau de 5 sacs de 110 litres."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

Pause

Les débats sont interrompus pour une pause à 21.00 heures et reprennent à 21.12 heures.

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

Le point ci-après donne lieu à discussion:

M. Pius Odermatt fait la déclaration suivante:

*"Je n'ai pas de requête d'amendement concernant la rubrique 62 'Urbanisme', budgétée à 6'610'000 francs, pratiquement inchangée par rapport au budget 2013. Par contre, j'ai une remarque et une question, puisque nous avons déjà fait des propositions concernant la biodiversité pendant la législature passée. Die Formel ist einfach: mehr Biodiversität = weniger Kosten. Biodiversität bedeutet nämlich eine extensivere Bewirtschaftung, weniger Dünger, weniger Pestizide, weniger Unterhalt und somit auch weniger Kosten. Im Gegensatz zu unserem Kollegen M. Page würde*



Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*ich es vorziehen auf einem Friedhof zu liegen, der weniger geputzt und dafür natürlicher ist. Und solange ich lebe, macht mir eine Magerwiese mehr Freude als ein englischer Rasen. Und so komme ich auf die Frage an den Gemeinderat: was unternimmt er zur Förderung der Biodiversität in den Gärten, Parks und Friedhof und warum sieht man nichts davon im Budget."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, tient les propos suivants:

*"Nous avons déjà eu l'occasion de répondre à cette question de la biodiversité à plusieurs reprises pour signifier que la biodiversité était une préoccupation, dont le Conseil communal tenait compte. Le Service d'urbanisme s'efforce de plus en plus de prendre en considération les exigences de cette approche dans ses projets et dans l'entretien de ses terrains. Une réponse circonstanciée a été donnée au Conseil général, il y a quelques mois, notamment par rapport à l'utilisation des engrais.*

*Concernant le cimetière, une étude a été réalisée il y a quelques années, promouvant l'idée de la préservation de la biodiversité, en passant à une vision de l'entretien de la nature en autonomie. Cela est possible dans les secteurs situés aux limites extérieures, là où il y a moins de tombes à entretenir. Cela permet non seulement d'économiser quelques coûts de matériel, mais surtout d'en diminuer les frais d'exploitation. A cet effet, vous aurez remarqué que, dans le message, depuis une dizaine d'années, une dizaine de postes ont été supprimés dans le secteur du cimetière et dans le secteur 'Parcs et Promenades'. Le fait de ne pas avoir repourvu deux postes est non seulement lié à une rationalisation des coûts, mais aussi à un changement dans les pratiques d'entretien et de culture du sol. Dans le cadre du cimetière, nous espérons pouvoir mettre en place les mesures préconisées dans le rapport que je viens de mentionner, il sera possible de réduire encore les coûts d'exploitation et de personnel."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

VII. INFORMATIQUE

xxx.390.15: Impurations internes

M. Diego Frieden, Président de la Commission de l'Informatique, fait la remarque suivante:

*"Ma remarque concerne toutes les rubriques xxx.390.15, sauf la rubrique 540.390.15, pour un problème de traitement de texte, puisque toutes ces rubriques, hormis celle précitée, contiennent toutes la même erreur typographique indiquant 'impurations' au lieu de 'imputations'. Je demande juste d'en faire la correction."*

Le présente chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

VIII. SERVICE CULTUREL

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

800.310.00: Annonces, journaux, documentation

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime comme suit:

*"Cette rubrique contient un montant de 4'000 francs, dont 1'500 francs se rapportent à des annonces pour l'achat d'œuvres d'art. Nous demandons la suppression de ces 1'500 francs."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, donne la réponse ci-après:

*"Il est évident que je m'oppose à l'amputation de 1'500 francs de cette rubrique pour les annonces d'achat d'œuvres d'art. En effet, pour entrer en contact avec les artistes et établir une liste des artistes qui œuvrent dans les arts visuels, il faut pouvoir les interpeler par le biais des médias. Il n'y a aucune raison valable de supprimer un tel montant."*

Vote

**Opposée à l'amendement de M. Vincent Jacquat de diminuer de 1'500 francs la rubrique dévolue aux annonces, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 45 voix contre 24 et 1 abstention.**

820.311.00: Achat d'œuvres d'art

M. Vincent Jacquat (PLR) tient les propos suivants:

*"Le groupe libéral-radical propose de supprimer le poste 'Achat d'œuvres d'art', en radiant le montant de 10'000 francs qui lui est attribué. Il demande également où se trouvent les œuvres d'art achetées par la Ville de Fribourg, car, à ce jour, aucune réponse n'a été donnée."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, donne la réponse ci-après:

*"Cette rubrique est liée à la rubrique 800.310.00. Il s'agit d'une rubrique spécifique pour soutenir les arts visuels. Dans toutes les subventions inscrites dans ce chapitre, il n'y a pas de subventions pour les arts visuels. C'est uniquement par ce montant-là que la Ville soutient les activités des arts visuels des artistes de notre ville. Au nom du Conseil communal, je m'oppose donc fermement à la suppression de ce montant de 10'000 francs. Vous aurez remarqué que, dans le budget 2013, le montant alloué s'élevait à 12'000 francs et qu'il a été réduit à 10'000 francs dans le budget 2014."*

Vote

**Opposée à l'amendement de M. Vincent Jacquat de supprimer le montant de 10'000 francs destiné à l'achat d'œuvres d'art, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 46 voix contre 23 et 1 abstention.**

820.365.40: Subventions pour manifestations à caractère régional

M. Vincent Jacquat (PLR) tient les propos suivants:

*"Nous sommes opposés à l'augmentation de 5 francs par habitant à Coriolis Infrastructures, ce d'autant plus que les autres Commu-*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*nes partenaires n'ont pas inscrit ce montant dans leur budget. Nous proposons donc une diminution de 180'000 francs."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, fait la déclaration suivante :

*"Votre proposition d'amendement est délicate dans ce contexte, car elle touche une part de dépense qui est liée, notamment à la population, laquelle a augmenté et qui représente à elle seule 21'440 francs. Suite à la proposition de Coriolis Infrastructures d'augmenter la participation de la Commune à 10 francs par habitant, le Conseil communal a proposé d'inscrire un montant de 5 francs supplémentaires dans la participation de la Ville pour le subventionnement des manifestations à caractère régional, dans le cadre de Coriolis Infrastructures.*

*Je rappelle que Coriolis Infrastructures a demandé aux cinq Communes membres de procéder à une augmentation de 10 francs par habitant, sous réserve de l'adoption de ses nouveaux statuts par l'assemblée des délégués, ainsi que de l'adoption de cette augmentation par les législatifs communaux concernés. Le comité de Coriolis Infrastructures est conscient que les communes ont déjà beaucoup de charges et s'efforcera de diminuer le plus rapidement possible cette augmentation. Ainsi, dès la manifestation d'une embellie dans les recettes du Casino, ce montant sera réduit en conséquence.*

*Partant du constat que la programmation 2013-2014 est déjà fixée, il ne reste par conséquent que très peu de marge de manœuvre à ladite Fondation. Aussi, un groupe de travail a-t-il été mis en place par la Fondation et le comité de Coriolis Infrastructures, pour trouver où des diminutions de dépenses étaient possibles dans le fonctionnement d'Equilibre et de Nuithonie. Sur un budget total de 5 millions de francs, la Fondation touche un montant de 2,2 millions de francs de la part des cinq Communes partenaires. Deux tiers de ces 2,2 millions de francs sont versés grâce à la participation du Casino. Or, ces montants financés par le Casino ne peuvent être diminués, car ils interviennent dans le calcul de la Commission fédérale des Maisons de Jeux. La situation est complexe et délicate. Pour garantir les prestations, qui peuvent être prises en compte dans le cadre des recettes des jeux, la fondation doit impérativement programmer des manifestations qui entrent dans les critères prévus. Ainsi, Coriolis Infrastructures a demandé à la Fondation Nuithonie et Equilibre de ramener son budget 2014 à 2'150'000 francs, à 2,1 millions pour le budget 2015 et à 2,05 millions pour celui de 2016. Une diminution de 200'000 francs va être opérée dans les budgets des trois prochaines années. Si la situation financière s'améliorait, les montants seraient alors revus à la hausse. Voilà, grosso modo, la situation actuelle de Coriolis Infrastructures.*

*Le Conseil communal a décidé d'entrer en matière sur le principe, mais a accepté la moitié de la hausse demandée, soit à 5 francs par habitant au lieu de 10. Au nom du Conseil communal, je m'oppose à la diminution de ce montant, qui est indispensable au fonctionnement de la Fondation Equilibre et Nuithonie pour en garantir des prestations de qualité et surtout soutenir des prestations non rentables, dans le cadre des programmes, fournies par ces deux salles."*

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne le complément d'informations suivant:

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*"Cette question a été thématifiée par la Commission financière. Nous avons fait quelques propositions dans notre rapport et nous espérons que le Conseil communal en tienne compte. Evidemment, nous soutenons le Conseil communal dans sa position budgétaire."*

Vote

**Opposée à la diminution de 5 francs de l'augmentation demandée par Coriolis Infrastructures aux Communes partenaires de l'ordre de 10 francs par habitant, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 40 voix contre 26 et 4 abstentions.**

821.365.10: Activités socio-culturelles

M. Vincent Jacquat (PLR) fait la déclaration suivante:

*"Le groupe libéral-radical propose une diminution de 5%, qui ne préteinte pas du tout ces activités, pour un montant total de 42'000 francs."*

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de la Culture, expose le contenu de cette rubrique:

*"Je rappelle que cette rubrique contient 3'000 francs pour les maxi beaux-arts, 792'000 francs pour l'Association REPER, qui est liée par une convention trisannuelle à la Ville de Fribourg pour mettre en place des activités pour la jeunesse et suivre le développement des jeunes dans une approche socio-culturelle dans tous les centres de loisirs. Vous savez que la ville de Fribourg a trois centres de loisirs, dont elle a donné la gestion et l'organisation à cette association. Un montant de 16'000 francs est alloué au Parcours d'Hubert Audriaz et un montant de 10'000 francs au Passeport vacances. La ludothèque reçoit 9'200 francs, tandis que le Carnaval de l'Auge 6'000 francs. Au nom du Conseil communal, je vous demande de ne pas diminuer cette rubrique, en tout cas pas du montant proposé."*

Vote

**Opposée à l'amendement de M. Vincent Jacquat de diminuer cette rubrique de l'ordre de 42'000 francs, soit 5%, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 49 voix contre 20 et 1 abstention.**

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

IX. SPORTS

Les points suivants donnent lieu à discussion:

900.318.20: Etudes et projets

M. Vincent Jacquat (PLR) tient les propos suivants:

*"Un montant de 25'000 francs figure dans cette rubrique, notamment pour l'impression d'une brochure concernant les sports. Nous demandons une réduction de 10'000 francs de ce poste."*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de  
fonctionnement 2014 (suite)

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, répond de la manière suivante:

*"Si M. V. Jacquat pense qu'il s'agit d'une brochure, il s'agit d'un malentendu, car ce n'est pas l'impression d'une brochure qui va coûter 25'000 francs. Il est prévu de financer, à l'aide de ces 25'000 francs, le concept communal des sports, prévu dans le Plan de législature du Conseil communal. Cet instrument-là est un Plan directeur qui comportera une stratégie à moyen et long termes de la politique communale des sports de la ville de Fribourg. D'autres communes et villes de Suisse ont déjà élaboré ce type d'instrument. Cela nécessite un appui extérieur d'un mandataire spécialisé dans ce type de travaux. Nous nous opposons par conséquent à cet amendement."*

Vote

**Opposée à l'amendement de M. Vincent Jacquat de réduire la rubrique d'un montant de 10'000 francs, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 52 voix contre 15 et 3 abstentions.**

911.316.00: Location de terrains

M. Christophe Giller (UDC) s'exprime de la manière suivante:

*"Au niveau des terrains de football, il y a des frais de location de l'ordre de 8'600 francs. J'aimerais savoir s'il s'agit des terrains de Saint-Léonard qui se trouvent dans la commune de Granges-Paccot et, le cas échéant, je propose que l'on supprime ces charges. Dans la même rubrique, j'aimerais que l'on inscrive des revenus de l'ordre de 20'000 francs, parce que j'estime que l'on pourrait louer ces terrains de football, partant du constat que pour les autres sports, il y a toujours des frais de location, ce qui n'est pas le cas pour les terrains de football. Bien que la mise à disposition des terrains de sport gratuitement est louable, parmi les membres des sociétés qui en profitent, beaucoup de sportifs sont issus des communes alentours. Existe-t-il des statistiques mettant en évidence le nombre de personnes qui profitent de cette gratuité et qui habitent la ville de Fribourg?"*

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, présente les arguments ci-après:

*"Les 8'600 francs de charges correspondent à la location que nous payons aux propriétaires du terrain du Grabensaal, qui sont les Cordeliers. Ces terrains sont loués depuis de très longues années déjà et sont mis à disposition des clubs de football de la ville de Fribourg. Cette explication me permet de répondre pourquoi il n'y a pas de recettes sur les terrains de sport. Tout simplement parce que, dans la politique communale des sports, il est usuel de mettre à disposition, de manière gratuite, les infrastructures sportives, dont la Ville dispose, aux clubs de la ville, à condition qu'ils soient membres de l'Union des sociétés sportives de la Ville de Fribourg. Cette gratuité a également été confirmée par la nouvelle législation cantonale entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012, qui prévoit que les collectivités publiques, quelles qu'elles soient (canton, communes et associations intercommunales) doivent mettre à disposition leurs infrastructures sportives gratuitement aux clubs de sport pour toutes les activités qui tou-*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*chent les jeunes de moins de vingt ans. On peut théoriquement facturer les activités qui concernent les personnes de plus de vingt ans. Or, il est d'usage de ne pas facturer ces frais-là."*

M. Christophe Giller (UDC) fait la déclaration ci-après:

*"Je demande donc d'ajouter des revenus pour les terrains de football dans cette rubrique, étant donné que des recettes existent concernant d'autres sports. En effet, dans les rubriques de la patinoire ou de la halle Saint-Léonard, il existe des revenus de location. Je propose donc une augmentation des recettes. Par contre, je retire la proposition de supprimer le montant de 8'600 francs dans les charges de la présente rubrique."*

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, produit la réponse suivante:

*"Il est impossible d'introduire une recette dans une rubrique de charges. Une position commençant par le chiffre 300 est une charge, alors que vous prenez pour exemple des positions 400 qui sont des recettes. En outre, je pense qu'il s'agirait d'un exercice purement artificiel, dans la mesure où nous ne pouvons pas inventer des recettes supplémentaires. Vous avez cité les terrains de Saint-Léonard qui ne sont absolument pas concernés par les rubriques du budget communal, car ces terrains appartiennent conjointement à l'Université de Fribourg et à la Ville de Fribourg et sont gérés par l'Université. Il y a des recettes, parce que la moitié du temps, ils sont loués à des clubs externes (de la Gruyère, de la Singine et d'ailleurs). En outre, ces montants ne figurent pas dans le budget communal, mais bien dans les comptes de la Commission du stade Saint-Léonard. Sur nos propres terrains, nous ne pouvons pas générer des recettes, si nous n'avons pas la possibilité d'accueillir des clubs externes, car l'occupation des terrains par les clubs de la ville est parvenue à saturation. Nous nous opposons donc aussi sur le fond à cette proposition."*

911.427.00: Location de terrains

M. Christophe Giller (UDC) fait la proposition suivante:

*"Je maintiens mon amendement et demande la création d'une rubrique 911.427.00 comportant des recettes pour un montant de 20'000 francs. Je fais moi-même partie d'un club de la ville de Fribourg, qui loue la patinoire à raison de 270 francs de l'heure à Saint-Léonard. Pourquoi les autres clubs ne paieraient-ils pas une participation, même moindre?"*

Vote

**Opposée à l'amendement de M. Christophe Giller d'allouer 20'000 francs en recettes de la nouvelle rubrique 911.427.00, la proposition budgétaire du Conseil communal l'emporte par 52 voix contre 12 et 6 abstentions.**

913.31.00: Entretien par des tiers

M. Vincent Jacquat (PLR) fait la proposition suivante:

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de fonctionnement 2014 (suite)

*"Nous demandons une réduction de 10'000 francs, correspondant à la mise en conformité aux normes de la Ligue nationale, des buts du HC Fribourg-Gottéron. Je vous donne lecture, à ce titre, du communiqué de presse du 3 juillet 2013 de la société HC Fribourg-Gottéron SA qui dit que son chiffre d'affaires cumulé est de plus de 20 millions de francs: 'La situation financière générale peut être qualifiée de très bonne également en regard des fonds propres de la société, qui représentent 42% du total du bilan'. Dans une optique de hausse d'impôts, je trouve inadmissible de subventionner encore ce club de 10'000 francs pour des prestations qui ne correspondent pas à des tâches d'une collectivité locale. Il ne s'agit pas de couper les vivres au club de hockey, car j'ai moi-même un abonnement, mais j'estime que lorsque l'on n'a pas d'argent pour construire les écoles, on n'a pas à subventionner ce genre de dépenses."*

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, fait la déclaration ci-après:

*"Effectivement, dans ce montant de 105'000 francs, 10'000 francs sont prévus pour la mise en conformité des buts, prioritairement pour répondre aux exigences de la Ligue nationale. Je précise que les buts en question seront aussi mis à disposition des juniors et des écoliers, ainsi qu'à celle de tous les clubs amateurs et de ligue mineures, qui s'entraînent sur la patinoire. Ce n'est pas exclusivement dans l'intérêt du HC Fribourg-Gottéron que nous procédons à cette dépense. Nous nous opposons également à cet amendement."*

Vote

**Opposée à l'amendement de M. Vincent Jacquat de réduire de 10'000 francs la présente rubrique, la proposition budgétaire du Conseil communal est rejetée par 33 voix contre 25 et 4 abstentions.**

**Il s'ensuit donc une modification du budget 2014 d'un montant de 10'000 francs en diminution de charges.**

917.314.00: Travaux par des tiers

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) fait la remarque suivante:

*"A la page 29 du message, un montant de 80'000 francs est inscrit au budget 2014. La page 55/64 du budget 2014 présente quant à elle un montant de 65'000 francs. Quelle est l'explication de cette différence?"*

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, précise qu'il s'agit d'un oubli.

*"Il s'agit de la preuve que nous faisons des efforts importants pour pratiquer des économies là où nous pouvons le faire. En effet, 80'000 francs figuraient encore après la première lecture du budget, montant qui n'a pas résisté à la deuxième lecture faisant sacrifice de 15'000 francs. Le montant à prendre en considération est donc celui de 65'000 francs."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget de  
fonctionnement 2014 (suite)

- X. INSTITUTIONS & ASSURANCES SOCIALES  
Pas d'observations. Adopté.
- XI. AIDE SOCIALE  
Pas d'observations. Adopté.
- XII. CURATELLES D'ADULTES  
Pas d'observations. Adopté.
- XIII. AGGLOMERATION  
Pas d'observations. Adopté.
- XIV. CLASSIFICATION PAR NATURES  
Pas d'observations. Adopté.

**B. DES SERVICES INDUSTRIELS**

Discussion générale

M. Thierry Steiert, Président des Services industriels, s'exprime dans les termes ci-après:

*"C'est un budget standard. J'ai une remarque particulière concernant les équivalents plein-temps (EPT). L'augmentation des postes de travail qui était prévue, à raison de 6,5 EPT, suite à une décision du d'administration de Frigaz, ne seront que de 5 EPT. Je rappelle que tous ces nouveaux postes sont intégralement payés par Frigaz, car il s'agit de personnel qui travail exclusivement pour Frigaz."*

Rapport de la Commission  
financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne connaissance à l'assemblée du rapport ci-après:

*"Le budget de fonctionnement des Services Industriels se présente comme suit:*

<i>Total des produits:</i>	<i>15'018'312 francs</i>
<i>Total des charges:</i>	<i>14'966'410 francs</i>
<i>Excédent des produits:</i>	<i>51'902 francs</i>

*La Commission financière a examiné avec soin les différentes rubriques des SI et n'a pas de commentaires particuliers. Elle remercie M. P. Barras, Directeur des SI, pour sa disponibilité. La Commission a accepté à l'unanimité des membres présents le budget de fonctionnement des Services Industriels pour 2014, et propose au Conseil général de faire de même."*

Le présent chapitre n'appelle pas d'autres observations et est ainsi adopté.



Séance du 17 décembre 2013

**8. Examen du budget des investissements 2014**

---

**A. DE LA COMMUNE**

Discussion générale

Le Président rappelle que les membres du Conseil général ont reçu un nouveau projet d'arrêté sur les investissements, remplaçant celui qui figure dans le message. Il fait remarquer que l'article 4 dudit projet d'arrêté contient une coquille et qu'il faut lire "*Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2014, en lieu et place de 2013*". Le montant de l'investissement sous rubrique 612.503.94 'CO de Jolimont: assainissement chlore lié de la piscine' est passé de 400'000 francs à 475'000 francs.

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration ci-après:

*"Pour rappel, ces investissements auront un impact sur les amortissements et les intérêts passifs du budget 2015. Cet impact est pris en considération dans la planification financière qui vous a été présentée hier. Chaque Direction intervient, si besoin, pour apporter des compléments d'informations sur les investissements."*

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, donne lecture du rapport ci-après:

*"La Commission financière a examiné avec attention le programme d'investissements de la Ville d'un montant total (catégories I, II et III) de 80,6 millions de francs pour 2014. Si l'on déduit le montant des onze investissements en catégorie III, sur lesquels le Conseil général aura l'opportunité de se prononcer durant l'année prochaine, nous devons prendre position ce soir sur un programme comprenant vingt-trois nouvelles propositions d'investissements en catégorie II, dont une relative aux SI. Les besoins en liquidités pour financer les projets en catégories I et II sont estimés à près de 77 millions de francs (dont 50 millions pour la catégorie I, i.e. des investissements déjà décidés par le Conseil général). Il s'agit là d'un programme ambitieux auquel la Commission financière souscrit. Ces investissements permettront d'améliorer l'attractivité de notre Ville en améliorant l'offre et la qualité des prestations à Fribourg. La Commission financière encourage le Conseil communal à poursuivre ses efforts visant à améliorer les conditions cadres de la Ville et à favoriser ainsi la création de nouveaux emplois en Ville."*

*Le budget des investissements de la Ville et des Services Industriels 2014 a été approuvé à l'unanimité par la Commission financière, qui propose au Conseil général de faire de même."*

Rapport de la Commission de l'Edilité

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, fait lecture du rapport ci-après:

*"La Commission de l'Edilité a examiné le budget des investissements 2014 dans sa séance du 4 décembre 2013. M. Jean Bourgnecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, était accompagné de l'Architecte et de l'Ingénieur de Ville, ainsi que des responsables des Chefs de secteurs concernés pour commenter les différents postes du budget. Au nom des membres de la Commission, je tiens à les remercier de leur engagement et de leur collaboration dans l'examen de ce message."*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite)

*Par le passé, la Commission s'était également prononcée sur les investissements des infrastructures concernant les écoles et la mobilité. Les attributions, selon l'article 4 du règlement de la Commission de l'Edilité du 14 mai 2007, sont claires à ce sujet: 'La Commission examine sous l'angle technique les projets de construction, d'aménagement et d'infrastructures des Directions de la Commune, y compris les Services industriels'. Dans ce sens, la Commission de l'Edilité regrette que personne ne fût présent lors de la séance, notamment pour commenter les projets concernant la mobilité et les Services industriels. Certes, par un concours de circonstances, les séances de la Commission financière et de l'Edilité se tenant en même temps, il était impossible au Directeur de la Police locale et de la Mobilité d'être présent aux deux séances en même temps. M. T. Steiert a beaucoup de qualités, mais celle de l'ubiquité lui fait encore défaut, et il en est tout excusé. Par contre, la Commission souhaiterait qu'à l'avenir, en cas de collusion de séances, les Directions se fassent, à tout le moins, représenter par les personnes capables de commenter les investissements prévus.*

*Cela dit, la Commission de l'Edilité a néanmoins examiné et voté presque tous les investissements. Les montants en jeu parlent pour eux. Sur un investissement total de 76,8 millions, les investissements de catégorie II ne représentent même pas 10%. Pour la plus grande partie des investissements, ils reviennent à chaque exercice et font pour ainsi dire partie du ménage communal courant. Faut-il encore le dire, l'enjeu du message ne résidait de toute évidence pas dans les investissements et par conséquent, sauf quelques questions et remarques et un renvoi en catégorie III, sur lesquels je reviendrai dans l'examen de détail, la Commission a approuvé tous les investissements de catégorie II. Avec ces quelques remarques générales, la Commission de l'Edilité recommande au Conseil général d'approuver tous les investissements de catégorie II, à l'exception de l'investissement 916.501.00 'Guin: assainissement stand de tir Horia' pour un montant de 90'000 francs, pour lequel elle propose un renvoi en catégorie III. Je me permettrai de revenir sur l'un ou l'autre investissement lors de l'examen de détail."*

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) prend la parole en ces termes:

*"Le groupe libéral-radical a analysé avec attention les pages 38 à 54 du message concernant les investissements de catégorie II, d'un montant total de 6,3 millions de francs dont 5,21 millions de francs, soit 82,71%, concernent le Service de l'édilité. Nous avons également noté le montant important de 680'000 francs attribué à la Police locale et à la Mobilité. Nous relevons que ces investissements devront être financés par l'emprunt, malgré la hausse significative du coefficient communal votée par la majorité de notre assemblée hier soir. Le degré d'autofinancement de 6,5% se situe en dessous du coefficient satisfaisant de 10. Il en découle que la capacité d'investissement de la Commune de Fribourg par ses propres moyens reste faible. Sur les 23 objets d'investissement, nous demanderons le report de deux investissements en catégorie III."*

EXAMEN DE DETAIL

Aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est dès lors immédiatement procédé à l'examen de détail du budget des investissements 2014 de la Commune.

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite)

I. Inscription des investissements déjà décidés (catégorie I)

- |    |            |   |     |               |
|----|------------|---|-----|---------------|
| 1. | 200.563.02 | <u>Caisse de prévoyance: part de la Ville votée 21.01.2013</u>              | Fr. | 46'837'000,-- |
| 2. | 200.563.03 | <u>Caisse de prévoyance: part Foyer Saint-Louis votée 21.01.2013</u>        | Fr. | 1'564'000,--  |
| 3. | 520.501.99 | <u>Mesures d'accompagnement Poya et liaison cyclable votées 29.04.2013</u>  | Fr. | 5'600'000,--  |
| 4. | 612.503.84 | <u>Ecole de la Vignettaz: pavillons modulaires votés 21.01.2013</u>         | Fr. | 2'000'000,--  |
| 5. | 612.503.90 | <u>DOSF: construction d'un nouveau Cycle d'orientation votée 01.10.2013</u> | Fr. | 13'000'000,-- |
| 6. | 618.503.23 | <u>Werkhof: aménagement voté 27.04.2009</u>                                 | Fr. | 1'500'000,--  |

Pas d'observations. Inscrits.

II. Octroi et inscription des investissements traités avec le budget (catégorie II)

- |    |            |   |     |           |
|----|------------|---|-----|-----------|
| 1. | 110.506.06 | <u>Système de timbrage: remplacement 2014</u> | Fr. | 30'000,-- |
|----|------------|---|-----|-----------|

Discussion

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait la précision suivante:

*"S'est posée au sein de notre Commission la question de savoir pourquoi un investissement d'un montant de 30'000 francs était mentionné en catégorie II. Il s'agit de comprendre quel était le montant minimal pour une inscription au budget en catégorie II. En principe, il s'agit d'un montant de plus de 50'000 francs. C'est la règle. Ces 30'000 francs figurent au budget des investissements, car il s'agit d'une extension du système de timbrage."*

Vote

**Le crédit de 30'000 francs pour l'extension du système de timbrage 2014 - est accepté par 67 voix, sans opposition, mais 2 abstentions.**

- |    |            |   |     |            |
|----|------------|---|-----|------------|
| 2. | 110.506.07 | <u>Achat d'une machine de mise sous pli</u> | Fr. | 114'000,-- |
|----|------------|---|-----|------------|

La discussion n'est pas demandée.

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite)

Vote

**Le crédit de 114'000 francs pour l'achat d'une machine de mise sous pli est accepté par 684 voix contre 1, sans abstention.**

Motion d'ordre

Mme Christa Mutter (Verts) fait la déclaration suivante:

*"Je propose de ne pas procéder au décompte des voix, en cas de majorité évidente".*

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) s'exprime comme suit:

*"Je dois malheureusement contredire Mme C. Mutter. Il faut décompter toutes les voix, car ces investissements ont valeur de messages, c'est-à-dire d'arrêtés. On ne peut pas annoncer le résultat du vote à la majorité évidente. A mon avis, ce n'est pas légal. En tout cas, nous n'avons pas pratiqué ainsi durant les deux premières années de la législature. Afin d'éviter des recours, il faut décompter toutes les voix: pour, contre et abstention."*

Interruption de séance

Le Président demande une interruption de séance pour permettre aux membres du Bureau de statuer sur la motion d'ordre de Mme C. Mutter

Reprise de la séance

Le Président résume les délibérations tenues par le Bureau ci-après:

*"Le Bureau est arrivé aux considérations suivantes: aucune disposition concernant le décompte des voix ne figure dans la loi sur les communes, ni dans le règlement du Conseil général. Selon l'interprétation de la majorité des membres du Bureau, il n'existe pas d'article contraignant au décompte des voix pour chaque investissement. Le Bureau a donc décidé que en cas de majorité évidente, les voix ne seraient pas décomptées et que l'article 56 du règlement du Conseil général dans ses articles 1 et 2 seraient appliqués."*

3. 300.506.15 Achat de mobilier et de matériel informatique dans les CO, les écoles primaires et les écoles enfantines Fr. 100'000,--

Discussion

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) intervient comme suit:

*"Il y a une année, j'avais posé la question sur ce point qui comporte, entre autres, l'achat de tablettes pour l'apprentissage des langues. Je souhaitais savoir si le Conseil communal était informé de la possibilité de récupérer une partie des frais liés à l'Ordonnance fédérale des langues, qui soutient ce genre de matériel et si le Conseil communal allait*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite)

*faire cette demande. La Directrice des Ecoles n'était pas en mesure de répondre il y a une année, c'est pourquoi je lui repose la question."*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, répond comme suit:

*"Effectivement, j'avais soumis cette question à mon Service, qui devait s'en occuper. Je vais le relancer, afin de pouvoir vous répondre. Je lui avais vraiment soumis cette demande-là, il semble que la réponse se soit perdue dans les méandres administratifs. Je vous promets de vous transmettre une réponse l'année prochaine, sans faute."*

Vote

**Le crédit de 100'000 francs pour l'achat de mobilier et de matériel informatique est accepté à la majorité évidente.**

4. 401.506.18 Radars pour installations lumineuses 2014 Fr. 80'000,--

Discussion

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) déclare ce qui suit:

*"Malgré le titre très lumineux de cet investissement, il cache des zones d'ombre, comme l'utilisation de ces radars pour le contrôle de vitesse, pour lequel la Commune n'a pas encore la compétence. Pour ce nouvel usage, à titre de contrôle de vitesse, nous demandons de la part de la Commune un message, une fois que cette dernière en aura la compétence. Le temps de remplacement de cinq ans des installations de surveillance photographique nous paraît court, raison pour laquelle il n'y a pas d'urgence à voter cet investissement. Nous proposons donc de le transférer en catégorie III."*

M. Maurice Page (PCS) fait la déclaration suivante:

*"Je cite l'avant-dernier paragraphe du message qui dit qu'il sera nécessaire de renouveler une partie des installations acquises en 2009, en 2014. Je m'étonne un petit peu qu'au bout de cinq ans, ces installations soient déjà obsolètes et soient déjà remplacées. Peut-on m'éclairer à ce sujet?"*

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, donne la réponse ci-après:

*"Concernant la demande de report en catégorie III, à laquelle le Conseil communal s'oppose, l'achat de ces infrastructures comporte aussi des caméras de vitesse. Il faut savoir que ces engins ne peuvent pas être achetés de manière séparée. Si vous achetez un boîtier de contrôle de radar aux feux rouges, il comporte en même temps un module pour le contrôle de vitesse. C'est pourquoi, depuis six ans environ que nous disposons de ces boîtiers sur cinq emplacements différents, nous avons le matériel pour effectuer des contrôles de vitesse. D'ailleurs, nous avons fait des constats. Initialement, ces radars étaient calibrés de manière normale, mais nous les avons calibré à 100 km/h pour ne plus les faire déclencher, puisque nous n'avons pas le droit, vu le droit cantonal, d'infliger des amendes pour ce type d'infraction. Par contre, ce qui va peut-être*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite)

*vous surprendre, c'est que malgré le calibrage à 100 km/h, nous avons néanmoins constaté des dépassements de vitesse supérieure à 100 km/h sur certains carrefours de la ville de Fribourg, au centre ville. Nous avons transmis ces données et ces constats à la Police cantonale, mais nous n'avons pas été informés des suites données à ce transfert d'informations. Je précise que la demande que nous avons déposée à la Direction de la sécurité et de la justice pour pouvoir disposer de la délégation de compétence pour effectuer des contrôles de vitesse est toujours en attente d'une réponse. On m'a confirmé aujourd'hui que ce dossier est en traitement. Donc, le Conseil communal s'oppose au report de cet investissement en catégorie III.*

*Pour répondre à la remarque de M.M. Page, sur la question de la durée de vie des radars aux feux rouges, effectivement, certains de ces radars tombent régulièrement en panne après cinq ans. Par contre, je peux vous assurer qu'ils sont largement amortis après quelques mois, déjà, de leur entrée en fonction. Sous cet angle, il n'y a pas de problème."*

Vote

**Le crédit de 80'000 francs pour l'achat de radars pour installations lumineuses 2014 est accepté à la majorité évidente.**

5.	401.506.19	<u>Appareils de saisie portables pour amendes d'ordre</u>	Fr.	150'000,--
----	------------	---	-----	------------

Discussion

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 150'000 francs pour l'achat d'appareils de saisie portables pour amendes d'ordre est accepté à la majorité évidente.**

6.	420.506.26	<u>Extension du réseau de bornes-hydrant 2014</u>	Fr.	100'000,--
----	------------	---	-----	------------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 100'000 francs pour l'extension du réseau de bornes-hydrant 2014 est accepté à la majorité évidente.**

7.	430.501.05	<u>Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école 2014</u>	Fr.	100'000,--
----	------------	---	-----	------------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 100'000 francs pour la modération de trafic (sécurité sur le chemin de l'école) 2014 est accepté à la majorité évidente.**

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite)

- |    |            |  |     |           |
|----|------------|--|-----|-----------|
| 8. | 430.501.06 | <u>Mesures amélioration vitesse transports publics urbains</u> | Fr. | 50'000,-- |
|----|------------|--|-----|-----------|

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 50'000 francs pour des mesures d'amélioration de la vitesse des transports publics urbains est accepté à la majorité évidente.**

- |    |            |   |     |            |
|----|------------|---|-----|------------|
| 9. | 430.506.17 | <u>Renouvellement installations lumineuses 2014</u> | Fr. | 100'000,-- |
|----|------------|---|-----|------------|

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 100'000 francs pour le renouvellement des installations lumineuses 2014 est accepté à la majorité évidente.**

- |     |            |   |     |            |
|-----|------------|---|-----|------------|
| 10. | 430.506.18 | <u>Stations de prêt de vélos - Agglo 23.4</u> | Fr. | 100'000,-- |
|-----|------------|---|-----|------------|

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 100'000 francs pour les stations de prêt de vélos – Agglo 23.4 est accepté à la majorité évidente.**

- |     |            |  |     |            |
|-----|------------|--|-----|------------|
| 11. | 520.501.02 | <u>Mesures d'assainissement contre le bruit 2014</u> | Fr. | 700'000,-- |
|-----|------------|--|-----|------------|

Discussion

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, tient les propos suivants:

*"La Commission salue le fait que le programme 2013 ait coûté moins cher pour des raisons techniques et aussi pour des raisons de mise en concurrence efficace. Elle encourage le Conseil communal à continuer sur sa lancée."*

Vote

**Le crédit de 700'000 francs pour des mesures d'assainissement contre le bruit 2014 est accepté à la majorité évidente.**

- |     |            |                                    |     |            |
|-----|------------|------------------------------------|-----|------------|
| 12. | 520.506.13 | <u>Remplacement véhicules 2014</u> | Fr. | 370'000,-- |
|-----|------------|------------------------------------|-----|------------|

La discussion n'est pas demandée.

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite) Vote

**Le crédit de 370'000 francs pour le remplacement de véhicules 2014 est accepté à la majorité évidente.**

13. 523.501.03 Eclairage public renouvellement 2014 Fr. 500'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 500'000 francs pour le renouvellement de l'éclairage public en 2014 est accepté à la majorité évidente.**

14. 532.501.43 Collecteurs évacuation des eaux 2014 Fr. 2'500'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 2'500'000 francs pour l'assainissement des collecteurs d'évacuation des eaux 2014 est accepté à la majorité évidente.**

15. 532.506.04 Station d'épuration: traitement des micropolluants Fr. 100'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 100'000 francs en vu de la réalisation d'une installation de traitement des micropolluants à la STEP est accepté à la majorité évidente.**

16. 611.503.17 Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité, éclairage de secours et paratonnerres Fr. 75'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 75'000 francs pour répondre aux nouvelles exigences de la Confédération concernant la sécurité, les nouvelles normes incendies, l'électricité, l'éclairage de secours et les paratonnerres est accepté à la majorité évidente.**

17. 612.503.93 CO Belluard: Frais d'études d'agrandissement des salles de classes (Etudes de faisabilité, concours d'architecture, etc.) Fr. 200'000,--



Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite)

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 200'000 francs pour les frais d'études d'agrandissement des salles de classes du CO du Belluard est accepté à la majorité évidente.**

18. 612.503.94 CO Jolimont: assainissement chlore lié de la piscine Fr. 475'000,--

Discussion

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne les précisions suivantes:

*"Par rapport à la modification du montant proposé, il faut savoir que les montants d'études techniques, planifications, appels d'offres et de suivis de chantier, n'étaient pas encore chiffrés et connus au moment de la panne, qui est survenue durant les vacances scolaires de cet automne, soit aussi au moment de l'élaboration du message qui a dû être fait dans l'urgence, car initialement il n'était pas prévu de présenter cet investissement. Lorsque l'on a reçu les offres, on a bien sûr affiné le montant et le montant total, qui s'élève à 475'000 francs, correspond au montant qui avait été investi il y a quelques années pour une rénovation identique à la piscine du Levant."*

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, fait la remarque suivante:

*"On constate une fois de plus que Fribourg a mal à ses piscines. Au lieu de les entretenir d'une urgence à l'autre, un programme d'assainissement conséquent serait souhaitable. Ces piscines sont de toute façon nécessaires pour le fonctionnement des écoles, que la future piscine olympique se réalise ou non."*

M. Vincent Jacquat (PLR) fait la déclaration suivante:

*"Est-ce que les heures de natation, respectivement de piscine, sont une obligation légale? A ma connaissance, un certain nombre de CO dans le canton n'ont pas de piscine, tels que les CO d'Avry et de Farvagny. Comment font-ils? Est-ce obligatoire d'avoir une piscine?"*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, répond ainsi:

*"Il n'est pas indispensable, ni obligatoire d'avoir une piscine. Par contre, il est obligatoire d'avoir trois heures de sport. Or, comme vous le savez, nous manquons d'infrastructures scolaires et sportives. Nous compensons le fait que nous ne parvenons pas à donner trois heures de cours de sport dans nos halles de gymnastique, par des heures à la patinoire en hiver et à la piscine en été et aussi en hiver. Ainsi, nous parvenons à remplir notre obligation légale de trois heures de sport par semaine."*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite)

Vote

**Le crédit de 475'000 francs pour l'assainissement du chlore lié de la piscine du CO de Jolimont est accepté à la majorité évidente.**

19. 612.503.96 Ecole de la Neuveville: drainage humidité des salles Fr. 120'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 120'000 francs pour le drainage des salles de l'école de la Neuveville est accepté à une majorité évidente.**

20. 621.506.12 Parcs et Promenades - Cimetière Remplacement véhicule 2014 Fr. 70'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 70'000 francs pour l'achat d'un véhicule de remplacement pour les Parcs et Promenades – cimetière est accepté à une majorité évidente.**

21. 622.501.01 Cimetière: Assainissement nouveaux secteurs Fr. 100'000,--

Discussion

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait part de la remarque suivante:

*"C'est le seul investissement qui a fait l'objet d'une intense discussion au sein de notre Commission, notamment sur le fait que la totalité du projet n'était pas mentionnée, car il s'agit d'une première étape et il en est prévu trois autres. Lors de nos discussions, nous avons reçu des informations, notamment sur l'investissement total qui se monterait à 400'000 francs sur quatre ans. Dans la foulée, notre Commission a suggéré qu'une réflexion soit faite sur les tarifs des prestations du cimetière concernant les concessions, les inhumations et les décorations des tombes. C'est un sujet qui nous a intéressés et nous pensons que le cimetière mérite qu'on y prête attention, notamment sur toutes ces tarifications et les coûts. C'est du bout des lèvres que la Commission financière a accepté cet investissement."*

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, tient les propos suivants:

*"L'avenir du cimetière démontrera que sa taille est trop grande. La remise en question de l'urgence de cet investissement a lieu aussi au sein de la Commission de l'Edilité, mais M. Thierry Wieland a réussi à convaincre la majorité de la Commission que l'entretien d'un cimetière s'opère sur une durée de trente à cinquante ans, en raison du repos*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite)

*légal. Il y a également un enjeu patrimonial. On recentre les activités sur la partie historique du cimetière, libérant peu à peu les extensions des années septante."*

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) tient les propos ci-après:

*"Nous proposons de transférer cet investissement en catégorie III. Nous ne voyons pas la nécessité absolue de faire de nouvelles études à cet endroit. Il y a actuellement des études beaucoup plus importantes à mener dans le quartier du Bourg et aux Grand-Places. C'est pour-quoi, nous proposons ce transfert en catégorie III."*

M. Gilles Bourgarel (Verts) fait la déclaration suivante:

*"Nous soutenons cet investissement. Il ne s'agit pas d'une étude, il s'agit d'une réalisation qui est urgente. Plus on attendra et plus les frais seront élevés."*

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, donne les précisions suivantes:

*"Le Conseil communal vous demande de maintenir cet investissement en catégorie III. J'aimerais vous rappeler - peut-être certains d'entre vous s'en souviennent encore - que le Conseil communal avait répondu dans sa séance du 29 novembre 2010 à la question du Conseiller général M. Claude Schenker sur l'avenir des surfaces qui se libèrent au cimetière, en raison notamment du fait que le nombre de crémations augmente au détriment des inhumations. Il avait été répondu de la manière suivante: 'L'objectif déclaré de l'étude sur le cimetière consiste à agir sur la rationalisation du mode de gestion, afin d'en réduire les coûts, sans diminuer pour autant la qualité d'ensemble du site, mais au contraire de tenter d'en accroître la valeur. Le travail s'est concentré sur les aspects écologiques en tentant notamment de concilier la notion d'ornementation et celle de biodiversité, de renouveler le parc végétal pour en accroître la diversité et de rendre complémentaires les approches patrimoniales et contemporaines. Le diagnostic établi a porté sur la mise en exergue du vieillissement de certaines plantations, ainsi que sur l'importance et le coût de l'entretien intensif, sans oublier la tendance relative à la diminution des surfaces nécessaires au cimetière, du fait précisément de l'évolution des pratiques d'inhumation. Au terme de cette étude, le programme proposé au Conseil communal prolonge d'une part la logique des cycles d'occupation des sections tombales et d'autre part propose une stratégie pour mettre en valeur les tombes qui méritent d'être protégées de par leur qualité'.*

*En conclusion, il était dit que le Conseil communal avait comme objectif la réalisation d'une intervention concrète 'dans les plus brefs délais, à partir d'une échéance qu'on peut estimer à 2012 ou à 2013'. Nous sommes maintenant en 2014 et c'est dans ce contexte que le Conseil communal vous propose cet investissement qui permet de remettre en valeur l'axe principal du cimetière et l'entrée au crucifix. L'état de la végétation à cet endroit est fort altéré. De plus, les racines abîment des monuments qui sont souvent de qualité patrimoniale. Il s'agit donc de remplacer cette arborisation par une nouvelle allée d'arbres adaptés au lieu. Pour cela, il faudra abattre certains arbres existants, extraire des souches et consolider la base des monuments et du chemin qui est altérée par des racines. Cette opération a donc un caractère de sécurité, un caractère patrimonial et paysager. De plus, il est envisagé dans un concept général qui devrait permettre, à terme, de réduire les coûts d'exploitation du cimetière.*

*En ce qui concerne le montant, pour corriger ce qui a été dit par la Présidente de la Commission financière, le montant prévu est de 100'000 francs, renouvelé deux fois, non trois fois tel qu'évoqué, c'est-à-*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite)

*dire que 100'000 francs supplémentaires sont prévus aux budgets 2016 et 2017. Dans le Plan financier, en ce qui concerne les montants, il s'agit de montants maximaux qui tiennent compte que tous travaux seraient confiés à des tiers. Par contre, nous allons faire tout notre possible pour diminuer ces coûts, en faisant nous-mêmes des travaux d'abattage avec nos équipes. Ainsi, au nom du Conseil communal, je vous propose de maintenir cet investissement en catégorie II."*

Vote

**Opposée à la proposition de M. Jean-Pierre Wolhauser de renvoyer cet investissement en catégorie III, la proposition d'investissement du Conseil communal est maintenue en catégorie II par 39 voix contre 26 et 2 abstentions.**

22. 700.506.37 Extension fibre optique 2014 Fr. 75'000,--

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 75'000 francs pour l'extension de la fibre optique est accepté à une majorité évidente.**

23. 916.501.00 Guin: assainissement stand de tir Horia Fr. 90'000,--

Discussion

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, tient les propos suivants:

*"La Commission de l'Edilité a refusé à une courte majorité, à 5 contre 4, cet investissement et propose un renvoi en catégorie III. La Commission demande un message plus clair, répondant aux questions suivantes: clarification de répartition, clarification de la participation de la société de tir de la ville de Fribourg, clarification sur d'autres stands où la Ville serait engagée et clarification concernant l'ancien stand des Neigles et sur un éventuel assainissement qui devrait nous attendre."*

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, fait part de la réaction suivante:

*"Tout d'abord, M. le Président de la Commission de l'Edilité, je serais très volontiers venu présenter cet investissement, ainsi que les autres investissements relevant de mes dicastères, si j'avais été invité à votre séance, ce qui n'a pas été le cas, mais je viendrai volontiers pour les exercices des années suivantes présenter les investissements de mes dicastères. S'agissant de cet investissement-là, j'ai donc eu l'occasion le même soir d'expliquer à la Commission financière les tenants et aboutissants de cet investissement. Par rapport à l'obligation légale de la Commune de Fribourg de participer à ces frais, découlant des articles 125 et 133 de la loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire, qui précise donc que l'organisation de tirs obligatoires, hors service, et l'exploitation des installations incombent aux Cantons et aux Communes. Une jurisprudence, qui se trouve dans l'arrêt du Tribunal fédéral 131 II 743, ainsi que dans l'arrêt du 5 décembre 2012, 1C 570/2011, confirme que les Commu-*

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite)

nes doivent participer à ces frais-là, en raison des sociétés de tir ayant participé aux tirs obligatoires hors service, ce qui est le cas à Guin. Vous imaginez bien que nous avons examiné l'obligation pour la Ville de Fribourg de participer à raison de 3,3% à ces frais-là et je vous confirme que c'est le cas. Donc, nous nous opposons au report en catégorie III.

En revanche, grâce à l'intervention de M. M. Kuhn, qui m'a rendu attentif au fait que le Canton participe également à ces frais-là, en raison d'une nouvelle législation qui vient d'entrer en vigueur, nous avons appris, par le Service de l'environnement (SEn) que les frais de cet assainissement ne seront pas de 2,7 millions, parce que les travaux ont été terminés. La facture s'élèvera vraisemblablement à 1,8 million de francs, ce qui réduira considérablement les frais de cette participation de la Ville de Fribourg proportionnellement."

Vote

**Opposée à la proposition de la Commission de l'Edilité de renvoyer cet investissement en catégorie III, la proposition du Conseil communal est acceptée par 35 voix contre 15 et 15 abstentions.**

III. Inscription des investissements qui feront ultérieurement l'objet d'un message du Conseil communal (catégorie III)

Les investissements de la catégorie III ne font pas l'objet d'observations et sont donc tous inscrits.

1.	533.501.00	<u>Mesures de protection vallée du Gottéron</u>	Fr.	680'000,--
2.	612.503.88	<u>Accueil extrascolaire du Jura</u>	Fr.	500'000,--
3.	612.503.95	<u>CO de langue allemande DOSF – fourniture de chapeur</u>	Fr.	195'000,--
4.	613.503.29	<u>Bâtiment des arcades: terrasse panoramique du Bourg</u>	Fr.	500'000,--
5.	618.503.32	<u>Werkhof: 2<sup>ème</sup> aménagement, 1<sup>ère</sup> étape</u>	Fr.	600'000,--
6.	620.501.18	<u>Grand-Places: études et aménagement esplanade</u>	Fr.	100'000,--
7.	620.501.26	<u>Révision du PAL – concept Agglo</u>	Fr.	300'000,--
8.	620.501.27	<u>Aménagement place de la Gare et esplanade – Agglo 12.1</u>	Fr.	175'000,--

Séance du 17 décembre 2013

Examen du budget des investissements 2014 (suite)

9.	620.501.28	<u>Revitalisation de la ville historique Bourg-Auge-Neuveville</u>	Fr.	175'000,--
10.	620.501.29	<u>Passage du Cardinal – Agglo 41.6</u>	Fr.	200'000,--
11.	621.500.05	<u>Place de jeux Maggenberg</u>	Fr.	400'000,--

**B. DES SERVICES INDUSTRIELS**

- Octroi et inscription d'un investissement traité avec le budget (catégorie II)

		<u>Réfection revêtement intérieur du réservoir d'Arconciel</u>	Fr.	300'000,00
--	--	--	-----	------------

La discussion n'est pas demandée.

Vote

**Le crédit de 300'000 francs pour la réfection du revêtement intérieur du réservoir d'Arconciel est accepté à une majorité évidente.**

000

9. Votes finals sur le budget 2014

**A. Budget de fonctionnement de la Commune et des Services industriels**

Examen du projet d'arrêté

Article premier

La rubrique 913.314.00 "Entretien par des tiers (patinoire communale)" est diminuée de 10'000 francs et passe de 105'000 à 95'000 francs. A la suite de cette modification, le budget de fonctionnement présente les chiffres définitifs suivants:

Total des produits	Fr.	235'711'976,--
Total des charges	Fr.	235'920'644,--
<b>Excédent des charges</b>	<b>Fr.</b>	<b>208'668,--</b>

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Séance du 17 décembre 2013

Votes finals sur le budget  
2014 (suite)

VOTE D'ENSEMBLE

**Le Conseil général adopte, par 39 voix contre 18 et 9 abstentions, l'arrêté ci-après:**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 28, du 11 novembre 2013;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2014 est adopté.

Il se présente comme suit:

Total des produits	Fr.	235'711'976,--
Total des charges	Fr.	235'920'644,--
<b>Excédent des charges</b>	<b>Fr.</b>	<b>208'668,--</b>

Article 2

Le budget de fonctionnement des Services industriels pour 2014 est adopté.

Il se présente comme suit:

Total des produits	Fr.	15'018'312,--
Total des charges	Fr.	14'966'410,--
<b>Excédent des produits</b>	<b>Fr.</b>	<b>51'902,--</b>

Ce dernier résultat est comptabilisé en recettes, sous rubrique du Service des finances 230.426.10 "Bénéfice des Services industriels".

Fribourg, le 17 décembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice adjointe:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

**B. Budget des investissements de la Commune et des Services industriels**

Examen du projet d'arrêté

Séance du 17 décembre 2013

Votes finals sur le budget  
2014 (suite)

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Pas d'observations. Adopté.

Article 5

Pas d'observations. Adopté.

Article 6

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

**Le Conseil général adopte, par 58 voix, sans opposition, mais 8 abstentions, l'arrêté ci-après:**

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 28, du 11 novembre 2013;
- le rapport de la Commission financière;

arrête:

Article premier

1. Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I et II, se montant à 76'800'000 francs est adopté; il se présente de la façon suivante:

Catégorie I (déjà décidés):	Fr.	70'501'000,--
Catégorie II (désignés ci-dessous, article 2):	Fr.	6'299'000,--

2. Le budget des investissements des Services industriels, catégorie II, se montant à 300'000 francs, est approuvé.



Séance du 17 décembre 2013

Votes finals sur le budget  
2014 (suite)

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants:

A. Commune de Fribourg

- |    |            |   |     |            |
|----|------------|---|-----|------------|
| 1. | 110.506.06 | <u>Système de timbrage: remplacement 2014</u>   | Fr. | 30'000,--  |
|    |            | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.                                 |     |            |
| 2. | 110.506.07 | <u>Achat d'une machine de mise sous pli</u>   | Fr. | 114'000,-- |
|    |            | Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.                                 |     |            |
| 3. | 300.506.15 | <u>Achat de mobilier et de matériel informatique dans les CO, les écoles primaires et les écoles enfantines</u> | Fr. | 100'000,-- |
|    |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                            |     |            |
| 4. | 401.506.18 | <u>Radars pour installations lumineuses 2014</u>  | Fr. | 80'000,--  |
|    |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                            |     |            |
| 5. | 401.506.19 | <u>Appareils de saisie portables pour amendes d'ordre</u>   | Fr. | 150'000,-- |
|    |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                            |     |            |
| 6. | 420.506.26 | <u>Extension du réseau de bornes-hydrant 2014</u>   | Fr. | 100'000,-- |
|    |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                            |     |            |
| 7. | 430.501.05 | <u>Modération de trafic, sécurité ch. école 2014</u>  | Fr. | 100'000,-- |
|    |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.                           |     |            |

Séance du 17 décembre 2013

Votes finals sur le budget  
2014 (suite)

- |     |            |   |     |              |
|-----|------------|---|-----|--------------|
| 8.  | 430.501.06 | <u>Mesures amélioration vitesse transports publics urbains</u>                        | Fr. | 50'000,--    |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |     |              |
| 9.  | 430.506.17 | <u>Renouvellement installations lumineuses 2014</u>                                   | Fr. | 100'000,--   |
|     |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |              |
| 10. | 430.506.18 | <u>Stations de prêt de vélos - Agglo 23.4</u>   | Fr. | 100'000,--   |
|     |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |              |
| 11. | 520.501.02 | <u>Mesures d'assainissement contre le bruit 2014</u>                                  | Fr. | 700'000,--   |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |     |              |
| 12. | 520.506.13 | <u>Remplacement véhicules 2014</u>  | Fr. | 370'000,--   |
|     |            | Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.  |     |              |
| 13. | 523.501.03 | <u>Eclairage public renouvellement 2014</u>   | Fr. | 500'000,--   |
|     |            | Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales. |     |              |
| 14. | 532.501.43 | <u>Collecteurs évacuation des eaux 2014</u>   | Fr. | 2'500'000,-- |
|     |            | Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement.                            |     |              |
| 15. | 532.506.04 | <u>Station d'épuration: traitement des micropolluants</u>                             | Fr. | 100'000,--   |
|     |            | Ces travaux seront financés par la taxe supplémentaire.                               |     |              |

Séance du 17 décembre 2013

Votes finals sur le budget  
2014 (suite)

16. 611.503.17	<u>Sécurité, nouvelles normes incendies, électricité, éclairage de secours et paratonnerres</u>	Fr.	75'000,--
	Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
17. 612.503.93	<u>CO Belluard: Frais d'études d'agrandissement des salles de classes (Etudes de faisabilité, concours d'architecture, etc.)</u>	Fr.	200'000,--
	Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
18. 612.503.94	<u>CO Jolimont: assainissement chlore lié de la piscine</u>	Fr.	475'000,--
	Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
19. 612.503.96	<u>Ecole de la Neuveville: drainage humidité des salles</u>	Fr.	120'000,--
	Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
20. 621.506.12	<u>Parcs et Promenades - Cimetière Remplacement véhicule 2014</u>	Fr.	70'000,--
	Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
21. 622.501.01	<u>Cimetière: Assainissement nouveaux secteurs</u>	Fr.	100'000,--
	Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
22. 700.506.37	<u>Extension fibre optique 2014</u>	Fr.	75'000,--
	Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
23. 916.501.00	<u>Guin: assainissement stand de tir Horia</u>	Fr.	90'000,--

Séance du 17 décembre 2013

Votes finals sur le budget  
2014 (suite)

Ces travaux seront financés  
par l'emprunt et amortis se-  
lon les prescriptions légales.

B. des Services industriels

Réfection revêtement inté-  
rieur du réservoir d'Arconciel Fr. 300'000,--

Ces travaux seront financés  
par l'emprunt et amortis se-  
lon les prescriptions légales.

Article 3

Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires  
au financement de ces investissements.

Article 4

Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2014, à  
des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20  
millions de francs.

Article 5

Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet  
d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les  
communes.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de  
Fribourg, catégorie III, pour 3'825'000 francs qui pourront faire l'objet d'un  
message dans le courant de l'année 2014.

Fribourg, le 17 décembre 2013

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Pierre-Olivier NOBS

La collaboratrice scientifique:

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ"

Séance du 17 décembre 2013

**10. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 260'000 francs pour la réfection de l'étanchéité de la cour intérieure, qui sert de toit à la salle Michel Ducarroz, du CO de Jolimont**

---

Discussion

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime comme suit:

*"La Commission financière a traité de cette dépense imprévisible et urgente et a accepté la proposition du Conseil communal."*

M. Stanislas Rück, Président de la Commission de l'Edilité, tient les propos suivants:

*"La Commission de l'Edilité recommande d'approuver cette dépense imprévisible et urgente."*

Cette dépense n'appelant pas d'autres observations, il est immédiatement procédé au vote.

Vote

**Le Conseil général approuve cette dépense imprévisible et urgente de 260'000 francs pour la réfection de l'étanchéité de la cour intérieure, qui sert de toit à la salle Michel Ducarroz, du CO de Jolimont, à une majorité évidente.**

Motion d'ordre

M. Laurent Moschini (PS) fait la déclaration ci-après:

*"Je n'allais pas vous priver de ma désormais traditionnelle motion d'ordre. Il est 23.10 heures. Je propose sans grand renfort de motivation de passer directement aux 'Divers'."*

M. Pascal Wicht (UDC) déclare ce qui suit:

*"Effectivement, il ne sera pas possible de liquider tout cet ordre du jour ce soir. Je ne sais pas si c'est conforme au règlement, mais il serait souhaitable que le point 29 'Décision quant à la transmission de postulats', qui ne devrait pas prendre beaucoup de temps, puisse être traité ce soir. Certains postulats ont été déposés au mois de septembre 2013, si on repousse la décision sur leur transmission au mois de février, cela commencera à faire beaucoup. Je ne sais pas si ma proposition est conforme, mais j'estime qu'elle serait souhaitable."*

Vote

**La motion d'ordre intimant de renvoyer tous les points encore en suspens à une prochaine séance du Conseil général et de passer directement aux "Divers" est acceptée à une majorité évidente.**

Séance du 17 décembre 2013

**31. Divers**

**A. NOUVEAUX POSTULATS**

- n° 112 de MM. Jérôme Hayoz (PS) et Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 25 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité de créer un service de marketing stratégique pour la Ville de Fribourg

M. Jérôme Hayoz (PS) résume le postulat ci-après:

*"Die Website der Stadt Fribourg - Freiburg wurde zwar verbessert. Dennoch ist sie ein Abbild des fehlenden einheitlichen und überzeugenden Auftretens der Stadt Freiburg gegen innen wie aussen. Unter der Rubrik Wirtschaft wird der/die BesucherIn an die Agglomeration Freiburg oder die Wirtschaftsförderung des Kantons Freiburg verwiesen. Unter Tourismus wird auf Fribourg Tourisme verwiesen und eine Rubrik 'Wohnen in Freiburg' ist gar nicht zu finden. Dies, obwohl die Stadt Freiburg eine Vielzahl von Schönheiten, Aktivitäten oder Attraktionen zu bieten hat. Leider kennen einfach immer weniger Externe diese Vorzüge. Fribourg – Freiburg muss sich hüten, dass ihr andere Städte, und nicht nur grössere, noch mehr den Rang ablaufen.*

*Pour que la Ville de Fribourg soit gagnante dans le durcissement de la concurrence entre les villes suisses, une coordination interdisciplinaire et stratégique est indispensable. Le Marketing de la Ville veut réunir et coordonner la stratégie de la communication de la Ville, la promotion d'un lieu résidentiel, la promotion économique, la promotion touristique, l'attrait des quartiers résidentiels et des places publiques, mais aussi le service des statistiques. Ce service coordonne l'activité de l'ensemble des personnes – aussi bien internes à l'Administration communale que les particuliers – impliquées dans ces domaines et joue le rôle de coordination.*

*Die Unterzeichnenden fordern daher die Einführung einer Stabstelle für Stadtmarketing. Angesichts der angespannten Finanzlage der Stadt Freiburg soll die Integration dieser Stelle in die bestehende Verwaltung favorisiert werden. Effizientes Stadtmarketing bedingt in jedem Fall ein koordiniertes Vorgehen, und daher wird die Überprüfung der verwaltungsinternen Prozesse unumgänglich."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 113 de M. Bernhard Altermatt (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 33 cosignataires demandant au Conseil communal de mener une réflexion globale sur l'aménagement et la mise en lien des espaces publics et des zones vertes dans les secteurs de la caserne de la Poya, des installations sportives de Saint-Léonard, des environs du cimetière de Saint-Léonard, ainsi que des prolongations de ces secteurs vers le Palatinat, vers Grandfey et vers la colline et le quartier du Torry

M. Bernhard Altermatt (DC/VL) résume le postulat ci-après:

*"Der Gemeinderat wird gebeten, folgende Aspekte im Zusammenhang mit der Gestaltung und Nutzung des im Titel erwähnten öffentlichen Raumes zu analysieren und in einem Bericht z.H. des Generalrats mit bestehenden und/oder neu zu treffenden Massnahmen darzulegen:*

Séance du 17 décembre 2013

Divers (suite)

*Der Raum Poya-St.Leonhard (mit seinen Verlängerungen Richtung Palatinat, Torry und Grandfey) wird in den kommenden Jahren in vielfältiger Hinsicht im Zentrum von raumplanerischen Anstrengungen stehen. Die Inbetriebnahme der Poya-Brücke sowie zahlreiche weitere anstehende Bauarbeiten im betreffenden Sektor bilden für die Stadt Freiburg eine einmalige Chance, einem dynamischen Ortsteil einen städtebaulichen Stempel aufzudrücken, um den Bedürfnissen der Bewohner, der Besucher und der Benutzer der Zone in nachhaltiger Weise gerecht zu werden.*

*Dans son ensemble, le secteur est composé d'une grande variété de zones qui sont voisines, se chevauchent et s'entrelacent, coupées les unes des autres par plusieurs axes de circulation routière et de transport ferroviaire majeurs. De ce fait, il est particulièrement touché par la problématique des voies de communication et des liens spatiaux qui font défaut (et qui sont à établir) entre les différentes zones.*

*Wer Outdoor-Freizeitsport betreibt oder wer mit nicht-motorisierten Transportmitteln unterwegs ist, stösst heute immer wieder auf Barrieren und kaum zugängliche Passagen. Menschen, Familien und Kinder, die die nahe Natur auf dem Torry, im Palatinat, im Grandfey oder um den Friedhof St. Leonhard suchen, müssen Umwege auf sich nehmen oder unattraktiven Strassen entlang gehen. Besucher der Sportanlässe werden durch enge Wegkorridore und über trostlose Parkplatzwüsten geführt. Es geht folglich darum, die verschiedenen im Titel erwähnten Sektoren verkehrstechnisch besser miteinander zu verbinden, wobei auf dem Gebiet der sanften Mobilität der grösste Nachholbedarf besteht.*

*En ce qui concerne les espaces verts, dont notamment le Parc de la Poya, on constate un manque d'aménagement et d'accessibilité au public (à l'image de la Grande Allmend en face du Wankdorf à Berne). L'on songe également aux zones comprises entre la ligne de chemin de fer Fribourg-Berne et les installations sportives d'une part, et le cimetière de Saint-Léonard de l'autre. L'utilisateur des infrastructures, le client du restaurant, le visiteur occasionnel, le promeneur régulier, l'habitant du quartier s'y trouvent tous coincés entre des chemins et routes d'accès dont la fonction est à évaluer et dont l'aménagement pour les piétons reste à réaliser.*

*Il existe un réel besoin d'aménager, de mettre en valeur et de mieux relier entre elles les zones vertes et ouvertes; les chemins et routes qui mènent vers Torry, Grandfey et au Palatinat doivent être rendus plus attractifs pour tous les utilisateurs; les friches entourant les axes de communication et les espaces libérés par la mise en souterrain de l'accès au Pont de la Poya sont à développer en vue de leur usage intelligent et respectueux du principe de durabilité (exemples: larges pelouses avec îlots arborisés, parcours vita, places de jeu, tables de pique-nique, skate-parc, terrain de beach-volley, piste pour jouer à la pétanque etc.).*

*En résumé, il s'agit de mieux relier les différentes zones du secteur et d'utiliser les espaces ouverts et non-constructibles pour donner vie à un parc semi-naturel s'étendant sur plusieurs zones du secteur Poya/Saint-Léonard et s'insérant dans le tissu urbain existant avec ses voies de communication centrales et ses extensions périphériques vers le Palatinat, Grandfey et Torry.*

*Die Funktion des Raums Palatinat-Poya-St.Leonhard-Torry-Grandfey als Standort von Infrastrukturbauten und als Durchgangsort soll bestehen bleiben. Gleichzeitig ist jedoch seine Funktion als Erholungs-*

Séance du 17 décembre 2013

Divers (suite)

*raum, Begegnungsort und Verweilort ganzheitlich und nachhaltig zu stärken. Dafür besteht im Zusammenhang mit den Sportanlagen und mit der nahen Natur ein einmaliges Potential für die Stadt Freiburg."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 137 de Mme Marine Jordan (PS) relative à l'AES du Jura

Mme Marine Jordan (PS) fait la déclaration ci-après:

*"Sur le site internet de la Ville, sous l'onglet 'Ecoles', 'Actualités', il est mentionné qu'il manque 100 places par année dans les accueils extrascolaires (AES). Sont listés ensuite les différents projets en cours, où l'on mentionne le projet AES Jura pour 2013-2014. Sachant que le bâtiment actuel est un bâtiment provisoire, qui dure depuis plus de dix ans, et qu'il est très peu adapté à l'accueil des élèves de première enfantine, ma question est la suivante: qu'est-ce qui explique le report de la mise en œuvre du nouvel AES Jura au plus tôt à 2015?"*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, donne la réponse suivante:

*"L'intention de la Direction des Ecoles était de trouver une solution provisoire pour l'AES durant les travaux de la DOSF, puisque l'AES se trouve vraiment à côté du chantier. Nous avons tout d'abord imaginé comme solution la construction d'un pavillon dans la cour, où il y a des places de parc. Mais, le Service de l'édilité a fait une évaluation du coût, qui atteignait quelque 500'000 francs. L'autre possibilité était la transformation des combles dans le bâtiment A. On pensait tout d'abord le faire sans trop de frais: une première estimation grossière présentait un montant de 25'000 francs. Or, lors d'une vision locale, on s'est rendu compte qu'il fallait absolument tout changer: les fenêtres, l'isolation, qu'il fallait refaire le sol, mettre des WC, installer une petite cuisine; les coûts atteignaient quelque 250'000 francs. Le problème est que ces locaux sont utilisés actuellement par deux associations. Il fallait donc leur annoncer leur départ, ce qui a été fait. On leur a dit que nous avons besoin de ces locaux. De toute façon, ces travaux ne pourraient pas être entrepris avant 2014.*

*L'idée est vraiment de s'installer dans le bâtiment Vuille, ce qui sera chose faite en 2015. Si l'on voit que les travaux n'avancent pas suffisamment vite, à ce moment-là, on mettra en route la transformation des combles, qui nous permettra effectivement d'avoir de nouveaux locaux pour 2015. Je dois dire que ces combles ne sont pas idéaux pour un AES, parce qu'ils sont composés de deux pièces et que l'on ne peut pas enlever le mur mitoyen. De plus, l'acheminement des repas est rendu difficile, parce que l'ascenseur est à l'autre bout de l'étage et que sa taille n'est peut-être pas adaptée, assez grande, pour y mettre les autocuiseurs. C'est ce qui nous a retenus de partir à fond dans ce projet, ainsi que la résiliation de la location. Il est clair cependant que nous aurons une solution en 2015."*

Mme Marine Jordan (PS) se déclare satisfaite de cette réponse.



Séance du 17 décembre 2013

Divers (suite)

- n° 138 de M. Martin Kuhn (PS) relative à la suppression des tables de midi

M. Martin Kuhn (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

*"D'après le présent budget, les tables de midi ont été supprimées. Cette décision a été prise sous le prétexte que la demande n'était pas suffisante.*

- a. *Est-ce qu'une réelle réflexion ou étude a été menée pour déterminer la raison de la faible demande?*
- b. *Est-ce que le Conseil communal a établi une relation entre la faible demande et le fait que les tables de midi ne sont ouvertes que durant une heure, alors que les écoles sont fermées durant deux heures?*
- c. *Est-ce qu'il ne serait pas plus favorable de mettre en place une structure ouverte durant toute la pause de midi?"*

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, produit la réponse suivante:

*"Nous avons l'intention de faire des tables de midi pour les enfants des degrés de la 4<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire, qui n'avaient pas trouvé de place dans les accueils extrascolaires. C'était une solution minimale, qui devait assurer un repas chaud pour les enfants, non pas être un nouvel accueil extrascolaire. Le coût était de 12 francs pour un repas et l'heure durant laquelle on s'occupait des enfants. Il faut savoir qu'une place dans un AES coûte beaucoup plus cher, puisque c'est par unité et en plus il y a le prix du repas. L'AES assure justement durant toute la pause une garde et une surveillance continues. Donc, les différences de tarifs étaient telles qu'on ne pouvait pas refaire un AES juste à côté, puisque nous n'avons pas l'argent suffisant pour agrandir nos AES.*

*La raison de cet échec, celle qui a été officiellement évoquée, que vous mentionnez, c'est que nous n'assurons pas la surveillance durant toute la pause de midi. J'ai quelques doutes sur ce motif. Nous avons demandé une étude auprès de nos collaboratrices pour savoir ce qui se passait dans les AES. Il faut savoir que très souvent, les parents demandent que leurs enfants puissent quitter l'AES avant la fin de la pause de midi et qu'ils aillent tout seul à l'école. Ainsi, pour l'Auge, sur 66 enfants, il y en a 13 qui quittent l'AES à 13.00 heures, 33 le quittent à 13.15 heures, soit près de 80% des enfants ne se rendent pas de l'AES à l'école à pied accompagnés, mais quittent l'AES avant. C'est du reste, l'AES qui compte le plus grand nombre de places d'accueil, qui dénombre le plus d'enfants qui quittent la structure avant, pour se rendre tout seuls à l'école. Tandis qu'à Pérolles, il n'y a aucun enfant qui quitte l'AES. Ce qui m'étonne encore plus, lorsque je regarde les chiffres, c'est qu'on voit qu'il y a 3 enfants d'école infantine et 6 de la première primaire, 12 de la deuxième année que les parents laissent quitter l'AES avant, ne les faisant pas accompagner par les responsables. Pour moi, c'est plutôt une mauvaise excuse qui a été invoquée et que d'autres gens ont repris. Pourquoi cela n'a pas marché, honnêtement, je pense que pour le prix de 12 francs, les parents ont imaginé qu'ils pouvaient offrir à leurs enfants un repas moins cher à la mai-*

Séance du 17 décembre 2013

*son. C'est la détermination que je me suis faite lorsque j'ai vu ces chiffres-là, car j'en ai déduit que ce n'était pas la bonne raison.*

*Pourquoi on a arrêté? Et bien justement parce qu'il n'y avait pas assez de demandes. On s'était fixé comme seuil minimal au moins 10 enfants. En Basse-Ville, en l'Auge, il y a eu la concurrence d'autres tables privées qui n'ont pas permis d'atteindre ce quota. La 'table de midi' de la Vignettaz n'a pas comptabilisé non plus un nombre d'enfants suffisant. On en a donc déduit que cette structure ne valait pas la peine d'être maintenue. Le but était juste de faire le lien avant que les agrandissements des accueils extrascolaires ne puissent se faire. Il faut savoir que l'agrandissement de la Vignettaz aura lieu au mois de mars et que celui du Schoenberg aura lieu grâce au déplacement de l'AES dans les salles des anciennes écoles enfantines. C'est pourquoi les tables de midi perdent de leur sens."*

M. Martin Kuhn (PS) se déclare satisfait de cette réponse.

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance en souhaitant à ses collègues de belles fêtes de fin d'année et en leur adressant d'ores et déjà ses vœux les meilleurs pour 2014.

Il est 23.22 heures.

Fribourg, le 22 janvier 2014  
NDC/nm/ib

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Pierre-Olivier NOBS

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI